

Centre d'information et de
documentation citoyennes

Connaissances, aptitudes et outils pour agir !



Citizens' information and
documentation center

Knowledge, skills and tools for action!

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (DESC) AU BURKINA FASO

Octobre 2024 – Juin 2025

Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc)

© Cidoc, 2025

Récépissé N°0000052750

Cité SOCOGIB Ouaga 2000, Villa N°157

09 BP 753 Ouagadougou 09 Burkina Faso

+226 70250597 | +226 25505443

contact@centrecitoyen.org | infocidoc@yahoo.fr

www.centrecitoyen.org



Septembre 2025



SOMMAIRE

SIGLES, ABBREVIATIONS ET ACCRONYMES	I
Liste des tableaux.....	II
Liste des figures.....	III
Résumé exécutif.....	IV
I- INTRODUCTION.....	1
1. Contexte et justification	1
2. Objectifs	1
3. Démarche méthodologique	2
4. Les difficultés rencontrées	4
5. Limites du processus de suivi citoyen de la réalisation des DESC et de la provision des services sociaux de base.....	4
6. Cadre juridique	5
II- RESULTATS DU SUIVI CITOYEN DE LA REALISATION DES DESC ET DE LA PROVISION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE	6
1. Aperçu global de la réalisation des DESC dans les régions.....	7
2. Aperçu global de la provision des services sociaux de base dans les six communes cibles	14
3. Analyse comparée entre les différents droits	25
4. Analyse comparée de la réalisation des DESC entre les différentes régions ...	27
5. Aperçu et analyse de la situation des services sociaux de base dans six (6) communes cibles	28
III- CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS.....	33

SIGLES, ABBREVIATIONS ET ACCRONYMES

ABS	: Association des Burkinabè de Suisse et Régions Voisines
ACF	: Action contre la faim
AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée
AFD	: Agence Française de Développement
AICS	: Agence italienne pour la coopération au développement
APE	: Association des parents d'élèves
APESEA-BF	: Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et pour un Système Éducatif Adapté au Burkina Faso
APFR	: Attestation de possession foncière rurale
APIL (ONG)	: Action for the Promotion of Local Initiatives
AVISE	: Association Vie d'Enseignante pour une Société Epanouie
BAD	: Banque Africaine de Développement
BID	: Banque Islamique du Développement
BOA	: Bank of Africa
CADHP	: Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CCAP	: Contrôle citoyen de l'action publique
CEEP	: Centre d'éveil et d'éducation préscolaire
CHR	: Centre hospitalier régional
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
Cidoc	: Centre d'information et de documentation citoyennes
CNDH	: Commission Nationale des Droits Humains
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale
DESC	: Droits économiques, sociaux et culturels
DHPCS	: Projet Droits Humains, Paix et Cohésion Sociale
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EIES	: Etude d'impact environnemental et social
ETA	: Etablissement temporaires d'apprentissage
FENOP	: Fédération Nationale des Organisations Paysannes
FMDL	: Fonds minier pour le développement local
HCDH	: Haut-commissariat des droits de l'homme
HETEC	: Ecole des Hautes Etudes Technologiques et Commerciales
INSD	: Institut national de la statistique et de démographie
JCI	: Jeune Chambre Internationale
MJDHRI	: Ministère de la justice, des droits humains et des relations avec les institutions
OCADES	: Organisation catholique pour le développement et la solidarité
OCI	: Organisation de la coopération islamique
OIM	: Organisation internationale pour les migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la société civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAPAC	: Projet d'assistance aux populations affectées par la crise

PCRSS	: Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel
PDI	: Personne déplacée interne
PIDCP	: Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	: Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
Pro-ARIDES	: Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel
PROFIL II	: Projet de formation et d'insertion socio-économique des jeunes ruraux de la région de l'Est
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
SIDA	: Syndrome d'immunodéficience acquise
SNV	: Néerlandaise de Développement
SOFITEX	: Société burkinabè des fibres textiles
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
UA	: Union Africaine
UAT	: Unité d'Appui Technique
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau synthèse des mesures selon les DESC.....	26
Tableau 2 : Tableau synthèse des mesures selon les Régions	27

Liste des figures

Graphique 1 : Répartition de la part budgétaire mobilisée par acteur.....	7
Graphique 2 : Population enquêtée selon le sexe, dans les communes touchées	15
Graphique 3 : Population enquêtée selon la tranche d'âge, dans les communes touchées	15
Graphique 4 : Population enquêtée selon le niveau d'études	16
Graphique 5 : Population enquêtée selon la profession/métier	17
Graphique 6 : Aperçu de la disponibilité des services sociaux de base dans chacune des six communes.....	1
Graphique 7 : Type d'obstacle rencontrés dans l'accessibilité aux services sociaux de base par commune cible	21
Suite Graphique 7 : Type d'obstacle rencontrés dans l'accessibilité aux services	22
Graphique 8 : Perception des enquêtés sur la qualité des services sociaux de base par commune	23
Suite graphique 9 : Perception des enquêtés sur la qualité des services sociaux de base par commune	24

Résumé exécutif

Depuis près d'une décennie, le Burkina Faso traverse une crise multiforme (politiques, économiques et sécuritaires) qui a directement impacté la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Plusieurs réformes institutionnelles et politiques publiques sont mises en place pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, mais les défis restent énormes. La crise sécuritaire a particulièrement exacerbé les inégalités et les déplacements internes massifs, compliquant davantage la jouissance des DESC.

Dans la perspective de répondre durablement aux défis persistants, le gouvernement du Burkina Faso a fait du développement socioéconomique un des piliers majeurs de sa stratégie de lutte contre le terrorisme. Cependant, si les approches de développement envisagées par le gouvernement, particulièrement au niveau local, ne sont pas suffisamment ancrées dans les principes des droits humains, particulièrement dans ceux des DESC, elles peineront à matérialiser les résultats escomptés. Un tel contexte commande la conjugaison d'efforts de différents acteurs dont la société civile à travers le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) en vue de parvenir à la pleine jouissance des DESC par les citoyens qui constitue la finalité de toute action de développement socioéconomique. En effet, le droit de CCAP relatif aux DESC est un droit humain qui donne au principe de « bonne » gouvernance tout son sens, dans la mesure où il permet aux citoyens de s'assurer que la gestion des affaires publiques reste focalisée sur la réalisation des DESC, lesquels droits sont au cœur du quotidien des populations.

Le présent rapport est le fruit de l'exercice du droit de CCAP réalisé par un groupe de citoyens, issus des organisations de la société civile (OSC) et des Médias dans une approche de réseautage. Il a été élaboré dans le cadre du projet « *Renforcer l'effectivité du droit de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) relative aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) comme moyen de résilience démocratique au Burkina Faso* », en abrégé '*Projet CCAP-DESC*', que le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) met en œuvre en collaboration avec la Commission nationale des droits humains (CNDH) et avec l'appui du projet « Promotion des Droits Humains, de la Paix et de la Cohésion sociale 2021-2025 » (DHPCS) mis en œuvre par Gmbh à travers l'Unité d'appui technique (UAT). Un des acquis majeurs du projet a été de mettre en place et d'opérationnaliser un mécanisme participatif de contrôle citoyen, dénommé « Mécanisme CAP-DESC » dont le portage institutionnel est assuré par la CNDH dans l'optique de garantir la pérennité de cet outil de collecte de données continue liées à la réalisation des DESC dans les treize (13) régions du Burkina Faso.

L'approche de réseautage a sous-tendu le fonctionnement dudit mécanisme, permettant ainsi de mettre en synergie des OSC, médias et populations en vue de documenter les mesures prises par les pouvoirs publics et leurs partenaires pour réaliser les DESC, relever les défis, formuler des recommandations et initier des actions de plaidoyer. A travers un rapportage trimestriel, la contribution du Cidoc a été de mettre à la disposition des autorités nationales et locales, des données utiles d'aide à la décision et un outil de plaidoyers aux mains des défenseurs des droits humains.

Le présent rapport vise à fournir une cartographie des efforts consentis par l'Etat et ses démembrements, appuyés par les partenaires pour réaliser progressivement les DESC dans les régions du pays, sur la période d'octobre 2024 à juin 2025 d'une part, et de présenter les perceptions des populations sur l'état actuel de la provision des services sociaux de base dans six communes d'intervention du projet d'autre part.

Plus spécifiquement, ce rapport vise à :

- Identifier et évaluer les mesures politiques, législatives, réglementaires, financières et budgétaires prises par les pouvoirs publics locaux d'octobre 2024 à juin 2025, pour garantir le respect, la protection et la mise en œuvre effective des DESC ;
- Examiner les impacts de ces mesures sur les populations, en particulier les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées internes - PDI) ;
- Mesurer l'état actuel de la provision des services sociaux de base aux populations en termes de disponibilité, de qualité, d'accessibilité et d'acceptabilité ; et
- Formuler des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics nationaux et sous-nationaux pour renforcer la réalisation des DESC au Burkina Faso.

L'élaboration de ce rapport s'est appuyée essentiellement sur une revue documentaire des ressources produites au cours de l'implémentation du projet. Ainsi, les trois rapports trimestriels sur la situation des DESC élaborés et le rapport de l'étude sur la provision des services sociaux ont été exploités et capitalisés au cours d'une session d'élaboration et de validation. La synthèse des rapports précédemment évoqués a été discutée, assortie de recommandations pour l'amélioration de la réalisation progressive des DESC avant la validation du rapport.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du contrôle citoyen de la conformité de l'action public aux droits humains, conformément à l'article 2 du Pacte international relatif aux DESC (1966), à travers lequel l'Etat s'est engagé à prendre différents types de mesures (législatives, réglementaires, etc.) et à mobiliser le maximum de ressources disponibles (mesures budgétaires), en vue d'assurer progressivement la pleine jouissance des DESC.

En termes de résultats, 406 mesures adoptées par les autorités locales dans les 13 régions du Burkina Faso pour la réalisation des DESC, avec une mobilisation financière d'environ 300 milliards FCFA. Ces mesures ont porté en majorité sur le droit à la santé (*92 mesures*), le droit à l'éducation (*75 mesures*), le droit à l'eau et l'assainissement (*69 mesures*) et le droit à l'alimentation (*67 mesures*). En matière d'investissement, les priorités ont été le droit à l'eau et à l'assainissement avec 261 milliards FCFA, le droit à la propriété (68 milliards FCFA), le droit à la santé (21 milliards FCFA), le droit à l'alimentation (19 milliards FCFA) et le droit à l'éducation (10 milliards). Cependant, certains droits comme le logement et la sécurité sociale sont largement sous-financés, avec des mesures prises respectivement dans seulement 5 et 7 régions sur 13.

En outre, l'analyse comparée des régions met en lumière certaines disparités. En effet, les Hauts-Bassins (avec 79 mesures), suivi du Centre-Est (54 mesures), puis de l'Est (40 mesures) et enfin le Centre-Ouest (38 mesures) sont les régions où l'on a observé le plus d'initiatives prises. En revanche, le Plateau-Central (12 mesures), le Centre-Sud (13 mesures), le Sahel (15 mesures), le Centre-Nord (16 mesures) et le Sud-Ouest (17 mesures) ont enregistré le moins d'actions.

En termes de financement, la Boucle du Mouhoun (212 milliards FCFA), les Hauts-Bassins (79 milliards FCFA) et l'Est (71 milliards FCFA) ont reçu et/ou affecté les financements les plus importants à la réalisation des DESC, comparativement à la région du Sahel qui n'a bénéficié que de 24,5 millions FCFA.

S'agissant de la fourniture des services sociaux de base, la collecte des données qualitatives et quantitatives s'est faite à travers une enquête en présentiel et en ligne. Un questionnaire d'enquête a permis de recueillir l'appréciation de la population enquêtée concernant les services sociaux de base à partir de quatre critères fondés sur le cadre normatif des DESC : *la disponibilité*, *l'accessibilité* (informationnelle, économique, administrative, physique et sociaux), *l'acceptabilité* et la *qualité* (DAAQ)¹. De l'analyse des données collectées, il ressort globalement que les populations enquêtées dans six communes pilotes (Bama, Banfora, Gaoua, Kaya, Saaba et Tenkodogo), estiment majoritairement que les services évalués sont disponibles. Pour ce qui est du critère d'*accessibilité*, les données font observer que les obstacles informationnel, économique et administratif constituent les défis majeurs rencontrés par les populations, limitant ainsi leur accès aux services sociaux de base dans l'ensemble des six communes. Quant aux critères d'*acceptabilité* et de *qualité* des services évalués, globalement les répondants à l'étude estiment qu'ils sont *moyennement* observés, avec des défis majeurs pour certains services comme le *foncier*, la *santé*, l'*alimentation*, l'*éducation*, le *travail* (*emploi*). En outre, les données font état de l'existence de disparités entre communes et à l'intérieur des communes dans la mesure où plus la superficie de la commune est vaste, plus les défis en termes de capacité à couvrir le territoire par les prestations de services publics sont perceptibles.

Dans l'optique, de répondre durablement aux préoccupations et défis identifiés, de renforcer l'effectivité des DESC et améliorer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et l'accessibilité des services sociaux de base sur l'ensemble du territoire, le Cidoc formule les recommandations suivantes à l'attention des pouvoirs publics (nationaux et locaux), organisations internationales, OSC et membres du Réseau CAP-DESC.

❖ A l'endroit des pouvoirs publics nationaux contribuant à réaliser les DESC (Ministères, institutions, etc.)

- ☞ **Assurer une équité régionale dans la mise en œuvre des DESC** : des stratégies d'accompagnement adaptées aux besoins spécifiques des régions les plus vulnérables doivent être développées, en particulier celles touchées par la crise sécuritaire ou ayant un faible accès aux infrastructures. Cela ne devrait pas se limiter seulement à

¹ <https://repository.uneca.org/handle/10855/7226>

l'augmentation des financements, mais impliquer également le renforcement des capacités des autorités locales des régions les moins actives (Centre-Nord, Centre-Sud, Plateau-Central, Sud-Ouest et Sahel) en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation des projets en lien avec les DESC, par le biais de programmes de formation ciblés et d'une assistance technique directe. Aussi, une meilleure coordination entre les acteurs étatiques, les collectivités locales et les partenaires au développement – qui est l'une des missions des Directions régionales de l'Economie et de la Planification² - serait essentielle pour une répartition plus équilibrée des efforts et une communication concertée des résultats.

- ☞ **Renforcer les prérogatives des institutions de suivi de l'effectivité des DESC telle que la CNDH** : dans un court terme, les autorités nationales devraient renforcer l'assise nationale de la CNDH et sa représentativité sur le territoire national pour lui permettre d'assurer un suivi rigoureux de la réalisation des DESC et de la fourniture des services sociaux de base aux côtés des directions régionales en charge des droits humains. Des mécanismes de renforcement de sa collaboration avec les OSC pourraient être mises en place en vue de renforcer son efficacité et de combler le manque à gagner en termes de données fiables.
- ☞ **Œuvrer à la disponibilité des produits pharmaceutiques dans les différents centres de santé publics et à leur équipement** : le gouvernement et plus précisément le Ministère de la santé devrait mieux opérationnaliser la mesure de la gratuité des soins sur l'ensemble du territoire national en résorbant les retards dans le remboursement des frais de soins couverts par la mesure. Parallèlement, les effectifs du personnel pourraient être renforcés et des programmes de mise à niveau développés au profit des agents, en vue d'améliorer leur professionnalisme et réduire les plaintes des patients et des accompagnants relatifs à l'accueil, au respect des heures de services, etc. Les centres de santé pourraient être équipés de matériels répondants aux normes et aux besoins spécifiques des femmes et des personnes handicapées notamment par l'acquisition de plus de tables d'accouchement, de lits et la construction de toilettes adaptées pour des soins plus inclusifs.
- ☞ **Adopter des mesures de subvention des soins médicaux au profit des PDI et des personnes handicapées** : le gouvernement à travers le Ministère de la santé devrait d'ici à décembre 2026, dans une perspective de réduction de la vulnérabilité au sein des PDI et des personnes handicapées, subventionner les frais des soins médicaux dans le but de faciliter leur prise en charge, en tenant compte de leur condition de précarité, des exigences sexospécifiques et celles liées aux différents types de handicap.
- ☞ **Veiller à lever la mesure de suspensions des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales** : il urge de rétablir dès l'exercice budgétaire 2026, les dotations budgétaires aux communes et régions pour soutenir les investissements et

² <http://cns.bf/spip.php?article129>

interventions dans l'ensemble des blocs de domaines transférés aux collectivités ; ces domaines concourant pour chacun à réaliser les DESC au profit des populations. Dans ce sens, le Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité (MATM) et le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) devraient s'assurer du respect des engagements financiers vis-à-vis des collectivités en matière de réalisation des DESC et assurer un suivi rigoureux de l'utilisation des fonds miniers pour le développement local (FMDL). En outre, le processus d'obtention de l'autorisation expresse devrait être allégé par le MEFP en vue d'accélérer les investissements et réduire les écarts entre les prévisions budgétaires et l'exécution.

☞ **Œuvrer davantage à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition** : d'ici juin 2026, la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) devrait travailler à augmenter le nombre de boutiques témoins dans les communes du Burkina Faso et rendre les vivres disponibles de façon permanente en qualité et en quantité suffisante, tout en veillant à une large diffusion de l'information dans différents canaux et dans différentes langues sur les périodes et lieux de vente. En plus, les initiatives de vente de céréales sur camion devraient être renforcées pour soutenir davantage les populations les plus vulnérables.

☞ **Développer un vaste programme de réalisation de logements sociaux au profit des couches les plus vulnérables** : d'ici décembre 2026, mettre en place dans chacune des [dix-sept régions selon le nouveau découpage administratif du Burkina Faso](#) un programme de construction de 200 logements sociaux tout en renforçant la transparence autour du processus de réalisation, d'attribution et de gestion et en allégeant les conditions d'acquisition pour un accès équitable des populations à un logement décent. Ainsi, il serait nécessaire de prendre des mesures spécifiques dans le sens d'actions positives pour faciliter l'accès des femmes, jeunes, PDI et des personnes handicapées aux logements sociaux, tenant compte des exigences sexospécifiques notamment dans la construction. Concomitamment, il faudrait veiller à l'application de la réglementation relative aux coûts du bail locatif dans les centres urbains.

☞ **Poursuivre la réhabilitation des structures sanitaires et éducatives dans les zones réinstallées** : le Ministère de la santé et ceux en charge des enseignements devraient après évaluation des besoins, mettre en œuvre une campagne visant à rendre fonctionnel les écoles, les centres de formation techniques et professionnelles et les centres de santé dans les localités où les populations ont été réinstallées.

❖ **A l'endroit des Directions régionales, provinciales et des responsables des services techniques déconcentrés**

☞ **Renforcer la transparence et les allocations budgétaires** : il est impératif de mettre en place des mécanismes de suivi et de publication des allocations financières pour chaque mesure adoptée, notamment au niveau local, afin de garantir la redevabilité et

une meilleure efficacité des actions. Cela pourrait inclure la mise en place d'un portail public en ligne et centralisé pour les budgets et dépenses des projets en lien avec les DESC, ainsi que l'obligation de rapports financiers standardisés pour toutes les initiatives financées par des fonds publics ou des partenaires au niveau local. Cela nécessiterait de modifier les réglementations financières locales existantes³ pour y inclure explicitement l'obligation de divulgation publique. Il est également crucial d'augmenter le financement des mesures en faveur des DESC généralement sous-financés, tels que le droit à la sécurité sociale et le droit à la culture, tout en explorant des partenariats innovants.

- ☞ **Améliorer l'assainissement pour garantir le droit à un environnement sain et propice à l'épanouissement des populations :** d'ici fin 2026, les chefs-lieux de régions devraient aménager des sites de collecte, de tri et de traitement des ordures et déchets de tout genre. Les OSC actives dans le domaine de l'assainissement et des personnes ressources pourraient être associées au processus d'identification du site et de sensibilisation des populations à la gestion des ordures. Les structures privées intervenant dans le secteur à travers la transformation des déchets plastiques devraient également être associées et appuyées techniquement et financièrement.
- ☞ **Renforcer l'accès des populations à l'eau potable :** les Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement de l'Environnement (DREAE), appuyées par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) devraient œuvrer à l'augmentation des ouvrages d'eau potable dans les communes d'au moins 20% par rapport à l'existant dans l'optique de parvenir à la réduction de la corvée d'eau et des maladies hydriques. Un système de suivi-évaluation devrait être mis en place pour évaluer trimestriellement les progrès tout en renforçant les mécanismes de contrôle de la qualité des eaux de boisson des prestataires.
- ☞ **Renforcer l'accès aux opportunités de formation professionnelle et d'emploi :** les pouvoirs publics locaux devraient en collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTF), développer des programmes de formation au profit des jeunes, des femmes, des PDI et personnes handicapées. Ceux-ci devraient être adaptés aux spécificités de chaque groupe et des potentialités des régions dans des métiers porteurs (production, transformation, commercialisation, digital, etc.). Parallèlement, un mécanisme de large diffusion des informations relatives aux offres de formation et d'emploi à travers différents canaux (y compris les réseaux sociaux, les radios...), devrait être mis en place.
- ☞ **Soutenir la production agricole de contre-saison :** dans une dynamique de synergie, les différentes directions régionales, les services techniques et les partenaires (institutions non gouvernementales, ONG, OSC) devraient œuvrer dans les deux ans à

³ Loi n°014-2006 du 9 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso et Décret N°2019-0575-MINEFID-MATDC portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso

venir, à la construction de retenues d'eau et à l'aménagement de superficies agricoles pour créer et renforcer les activités de production agricole de contre-saison, en vue de contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'autonomisation des femmes, jeunes et PDI. Dans ce sens, un dispositif d'accompagnement devrait être mise en place en vue de faciliter leur accès aux terres cultivables pour la production et la transformation des chaînes de valeur, tout en promouvant et vulgarisant des approches d'exploitation agricole adaptées aux valeurs et pratiques socio-culturelles.

- ☞ **Faciliter l'accès physique des personnes handicapées moteurs aux services publics :** dans une perspective d'inclusion et d'équité, les pouvoirs publics locaux devraient veiller au respect des normes de construction en matière de rampes d'accès au niveau des bâtiments administratifs à construire, mettre à niveau ceux déjà construits et en ériger pour les bâtiments qui n'en possèdent. En outre, il est nécessaire que les services en charge de l'action sociale soient situés au rez-de-chaussée des bâtiments à niveau sans ascenseur afin d'en faciliter l'accès aux usagers.

❖ **A l'endroit des collectivités territoriales et des responsables des services techniques déconcentrés**

- ☞ **Adopter des mesures concrètes et favorables à un accès équitable des femmes, jeunes, PDI et personnes handicapées aux services sociaux de base :** les délégations spéciales communales et régionales ainsi que les responsables des services techniques déconcentrés devraient adopter des mesures administratives, politiques, réglementaires et budgétaires sensibles aux besoins spécifiques des femmes, jeunes, PDI et personnes handicapées en vue de favoriser leur épanouissement et préserver leur dignité. Parallèlement, la couverture des territoires communaux en matière de prestations de services publics devrait être améliorée.
- ☞ **Renforcer la culture de transparence et de redevabilité :** les délégations spéciales communales et régionales ainsi que les responsables des services techniques déconcentrés devraient multiplier les initiatives et les cadres d'échanges (concertation) avec les gouvernés (populations). Cette approche est essentielle dans la mesure où elle permet de consulter, mais aussi de rendre compte de l'action publique mise en œuvre dans l'optique de renforcer la confiance, la transparence et la cohésion sociale.
- ☞ **Impliquer davantage les populations dans leurs diversités dans le processus de l'action publique :** les collectivités territoriales devraient œuvrer à ce que l'élaboration de l'action publique, sa mise en œuvre et le suivi-évaluation y relatif, soient marqués par une participation effective et éclairée des citoyens, conformément aux exigences normatives et principiellles du droit de contrôle citoyen de l'action publique. Elles devraient faire en sorte que le développement socioéconomique qui constitue l'un des pans essentiels de l'action gouvernementale en matière de lutte contre le terrorisme, favorise la mise en œuvre durable des DESC par une gouvernance participative et inclusive.

☞ **Augmenter la capacité d'accueil des établissements scolaires publics de 30% d'ici à la rentrée scolaire 2026-2027** : les collectivités territoriales devraient mobiliser des ressources y compris auprès de la diaspora, les partenaires techniques et financiers en phase avec l'orientation politique du Burkina Faso, en vue de construire de nouvelles écoles pour réduire le phénomène des effectifs pléthoriques, répondre à la forte demande et éviter que les parents soient contraints de recourir aux écoles privées pour scolariser leurs enfants.

☞ **Renforcer les initiatives communales de formation aux métiers et à l'entrepreneuriat** : les délégations spéciales communales pourraient développer dans un délai de 24 mois à partir du 31 décembre 2025, des programmes de formation aux métiers porteurs et à l'entrepreneuriat au profit des femmes, des jeunes, des PDI et des personnes handicapées, en intégrant les réalités socioculturelles pour faciliter notamment l'appropriation et l'usage des contenus de formation. Ces programmes devraient prévoir des mesures de financement des activités pour l'installation/insertion professionnelle des personnes formées.

☞ **Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des espaces d'expressions culturelles et sportives** : les délégations spéciales communales et régionales – avec l'accompagnement des services techniques déconcentrés – devraient œuvrer à la construction ou à la réhabilitation d'une salle de spectacle, d'exposition et à l'aménagement d'aires de sports et de loisirs dans leurs ressorts territoriaux, en vue d'offrir un cadre adéquat pour l'organisation des activités culturelles sportives tout en allégeant les conditions d'accès. Aussi, il serait nécessaire d'initier un cadre d'échange communal avec les acteurs culturels autour de leurs activités et communiquer de façon transparente sur les conditions d'accès et d'éligibilité au fonds de promotion culturelle notamment.

❖ **A l'endroit des organisations internationales et des partenaires techniques et financiers**

☞ **Appuyer la dynamique de priorisation du développement socio-économique comme facteur de préservation et de consolidation de la cohésion sociale** : dans une perspective d'accompagnement, d'appui technique et financier, les partenaires extérieurs devraient dans le moyen terme, aligner davantage leurs interventions sur les priorités nationales notamment en agissant plus dans le domaine des DESC. Ainsi, ils pourraient mieux contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de DESC à travers une priorisation en termes d'investissements conséquents.

☞ **Soutenir de façon substantielle les initiatives citoyennes contribuant à la transparence et à la redevabilité des gouvernants en matière de réalisation des DESC** : dans une approche de partenariat stratégique et dans le respect de l'orientation

politique nationale, les partenaires internationaux intervenants au Burkina Faso ou non, devraient par le développement de programmes, apporter davantage leurs appuis techniques et financiers aux Réseaux et autres formes d'organisations œuvrant dans le suivi de la réalisation des DESC et du plaidoyer pour l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base. Ces appuis pourraient couvrir de façon spécifique des actions de pérennisation du Mécanisme participatif OSC, Médias et populations « Mécanisme CAP-DESC » pour le suivi continu de la réalisation des DESC au Burkina Faso dans l'optique des rapports alternatifs au Comité DESC.

❖ **A l'endroit des organisations de la société civile, des médias et de la population de façon générale**

- ☞ **Mutualiser les efforts en matière de contrôle citoyen de l'action publique relative aux DESC :** les OSC, les médias et les populations gagneraient à s'appropriier le mécanisme participatif « Mécanisme CAP-DESC » mis en place pour le suivi continu de la réalisation des DESC. Un cadre harmonisé et unique pourrait être mis en place autour du mécanisme pour parvenir à des changements plus significatifs pour l'épanouissement des populations.
- ☞ **Instaurer des rapports coopératifs avec les pouvoirs publics :** les OSC, médias et populations devraient s'inscrire dans une approche de complémentarité et de coopération avec les pouvoirs publics nationaux et locaux pour bénéficier d'une oreille attentive de leur part et obtenir des données indispensables à toute action de contrôle citoyen de l'action publique. D'autant plus que tous concourent à la réalisation d'un objectif commun : l'amélioration des conditions de vie des populations.

I- INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le Burkina Faso traverse depuis une décennie, des bouleversements politiques, économiques, sociaux et sécuritaires majeurs avec un impact direct sur la situation des droits humains, notamment sur la réalisation des DESC. Cette situation a accentué les inégalités d'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, rendant ainsi crucial l'engagement des autorités et des acteurs de la promotion et de défense des droits humains et plus spécifiquement les DESC.

Face à ces défis, l'option du gouvernement est de prioriser en même temps la sécurisation du territoire national en réponse aux attaques terroristes et le développement socio-économique pour s'attaquer aux effets de la crise. Dans cette dynamique, la gouvernance est marquée par des réformes institutionnelles et des efforts de stabilisation du pays dans un contexte de crise sécuritaire persistante et de restriction de l'espace d'expression citoyenne. Le constat est que les actions allant dans le sens du développement socio-économique ne sont toujours pas comprises comme une promotion des DESC et échappent au contrôle citoyen. Pourtant, les actions entreprises pour réaliser les DESC ne peuvent parvenir à des résultats tangibles, acceptables et durables que lorsque les populations exercent effectivement le droit de contrôle tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des politiques publiques y relatives.

Cœuvrant pour la promotion des droits humains, le Cidoc estime qu'il est essentiel et opportun d'apporter le narratif des droits humains dans le domaine du développement socioéconomique où le gouvernement est particulièrement actif. L'ambition est donc de créer un environnement d'expression citoyenne et de synergie d'action dans une perspective de participation citoyenne, à travers le contrôle du domaine que le gouvernement a manifestement priorisé.

C'est dans ce contexte que le présent rapport, a été élaboré, à partir de données collectées dans les treize régions (ancien découpage administratif) du Burkina Faso en synergie par des acteurs d'OSC et de Médias réunis au sein d'un Réseau, dénommé 'Réseau CAP-DESC' d'une part et dans le cadre d'une enquête sur la provision des services sociaux de base dans six (06) communes pilotes du projet (Bama, Banfora, Gaoua, Kaya, Saaba et Tenkodogo) d'autre part.

2. Objectifs

L'objectif principal de ce rapport est d'évaluer sur la période allant d'octobre 2024 à juin 2025, les avancées, les défis, les impacts des mesures prises en faveur des DESC au Burkina Faso, ainsi que l'état actuel de la provision des services sociaux de base dans six (06) communes d'intervention du projet (communes pilotes).

Plus spécifiquement, ce rapport vise à :

- Identifier et évaluer les mesures politiques, législatives, réglementaires, financières et budgétaires prises par les pouvoirs publics locaux d'octobre 2024 à juin 2025, pour garantir le respect, la protection et la mise en œuvre effective des DESC ;

- Examiner les impacts de ces mesures sur les populations, en particulier les groupes le plus souvent vulnérables (femmes, jeunes, personnes déplacées internes - PDI) ;
- Mesurer l'état actuel de la provision des services sociaux de base aux populations en termes de disponibilité, de qualité, d'accessibilité et d'acceptabilité ; et
- Formuler des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics nationaux et sous-nationaux pour l'amélioration du niveau de réalisation des DESC et de la provision des services sociaux de base au Burkina Faso.

3. Démarche méthodologique

L'élaboration de ce rapport s'est appuyée essentiellement sur la revue documentaire des ressources produites au cours de l'implémentation du projet. Ainsi, les trois rapports trimestriels sur la situation des DESC et le rapport de l'étude sur la provision des services sociaux ont été exploités et capitalisés au cours d'une session d'élaboration et de validation. Cette session a réuni aux côtés de la CNDH et du Cidoc, différents acteurs intervenant dans la réalisation et la promotion des DESC, notamment le Ministère de la justice, des droits humains et des relations avec les institutions (MJDHRI), le Haut-commissariat des droits de l'homme (HCDH) et les membres du Réseau CAP-DESC. La synthèse des rapports précédemment évoqués a été discutée, assortie de recommandations pour l'amélioration de la réalisation progressive des DESC avant la validation du rapport.

S'agissant des rapports trimestriels, l'élaboration a obéi à une démarche méthodologique rigoureuse, combinant une revue documentaire (cadre juridique des DESC, documents de programmation, rapports...), une collecte des données en ligne sur les plateformes numériques officielles et une collecte directe d'informations auprès d'institutions publiques et privées. Cette approche est ancrée dans le mécanisme participatif de CCAP relatif aux DESC, dénommé « Mécanisme CAP-DESC », mis en place par le Cidoc en collaboration avec la CNDH.

Au cœur de ce mécanisme, se trouve le « Réseau CAP-DESC », un pilier essentiel constitué de vingt-six) acteurs, soit deux par région. Ces acteurs issus des organisations de la société civile (OSC) et des médias locaux ont tous bénéficié d'une formation intensive sur les principes et les techniques du contrôle citoyen du processus de réalisation des DESC.

Pour la période d'octobre 2024 à juin 2025, ces acteurs ont collecté et analysé des informations à l'aide d'un outil de collecte de données (KoboToolbox), leur permettant de recueillir des informations relatives aux mesures politiques, législatives, réglementaires et budgétaires mises en œuvre pour les différents DESC dans les treize régions du Burkina Faso. Cette collecte s'est principalement effectuée à travers des entretiens avec les structures concernées, assurant ainsi une remontée d'informations directement du terrain.

Les données collectées et analysées ont ensuite fait l'objet de sessions de rapportage et de vérification dédiées à l'élaboration de rapports trimestriels (octobre à décembre 2024, janvier à mars 2025 et avril à juin 2025), dont le présent rapport est une émanation. Une attention particulière a été portée à l'exploitation des sources numériques ouvertes, afin de garantir une documentation aussi complète et accessible que possible. Ces étapes ont permis d'obtenir des

données factuelles sur les actions prises en matière de réalisation des DESC, ainsi que les allocations budgétaires y afférentes pour les trois trimestres sus-indiqués. Dans le cadre de ce travail, chaque mesure documentée était soutenue par des preuves, entre autres les rapports d'activités, les actes administratifs (arrêté, note de service, communiqué...), des photos et des publications faites sur les plateformes numériques officielles des institutions et des médias crédibles. Toutes ces sources ouvertes associées aux entretiens individuels permettaient de réunir des informations fiables et concordantes ; ce qui a favorisé la triangulation des données, permettant de retenir celles qui ont été dûment sourcées.

Concernant le rapport sur la provision des services sociaux de base, la démarche méthodologique adoptée pour aboutir à son élaboration a également combiné une revue documentaire sur le cadre juridique des DESC et une collecte de données qualitatives et quantitatives hybride (en présentiel et en ligne), auprès de diverses catégories de cibles à savoir les populations de façon générale, au sein desquelles l'étude s'est intéressée aux femmes, jeunes, PDI et personnes handicapées selon la méthode de sélection aléatoire, ainsi qu'aux OSC et des organisations à base communautaire (OBC) de façon spécifique.

L'étude a ciblé les services publics en lien avec l'alimentation, l'eau et l'assainissement, la santé et l'hygiène, les logements sociaux, l'éducation, l'emploi, le foncier, les espaces culturels, de sports et de loisirs, les marchés et autres espaces commerciaux, et enfin l'électricité. Le fondement du choix de ces services repose sur le [contenu normatif](#) des DESC tel que mentionné dans les instruments juridiques internationaux et régionaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Aussi, le ciblage de ces services repose sur le fait qu'ils contribuent à réaliser les DESC conformément aux domaines de compétences transférées aux collectivités territoriales tels que prévu par le code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs.

L'étude s'est déroulée sur la base d'un plan de sondage ayant permis de définir un échantillonnage aléatoire stratifié visant la représentativité de toutes les couches sociales de la population de l'ensemble des communes cibles. La stratification des populations s'est faite selon le sexe (homme et femme) des populations de chacune des communes, en se fondant sur les résultats définitifs du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) du Burkina Faso (2e édition, 2022) réalisé par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)⁴.

Les critères d'évaluation utilisés ont été ceux de l'évaluation des droits humains, permettant notamment de mesurer les *efforts* entrepris au plan national en vue de les mettre en œuvre et les *résultats* atteints⁵. Ces critères sont de quatre ordres : **i) la disponibilité** (les installations, biens et services sont-ils disponibles en quantité suffisante et de manière continue ?) ; **ii) l'accessibilité** *physique, économique, informationnelle, administrative, sociale* (les installations, biens et services sont-ils accessibles à tous sans discrimination ?) ; **iii) l'acceptabilité** (l'acceptabilité des services par les utilisateurs/usagers, acceptabilité culturelle

⁴ <https://www.insd.bf/fr/resultats>

⁵ HCDH, *Indicateurs des droits de l'homme : Guide pour mesurer et mettre en œuvre*, (HR/PUB/12/5, Nations Unies, 2012) https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Human_rights_indicators_fr.pdf

et le respect des groupes marginalisés, sont-ils pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de l'action publique ?) ; et iv) la **qualité** (les installations, biens et services sont-ils sûrs et de bonne qualité ?). La qualité s'étend également à la manière dont les personnes sont traitées avant, pendant et après leur accès aux services.

Le processus de collecte de données a, par ailleurs été numérisé via la plateforme KoboToolbox, et le traitement et l'analyse des données ont été réalisés avec MS Excel conduisant à produire des tableaux croisés dynamiques à des fins de visualisation des résultats, complétés par une analyse qualitative.

4. Les difficultés rencontrées

L'accès à l'information relatives aux actions publiques mises en œuvre de façon générale et en particulier celui portant sur les mesures budgétaires constitue l'une des difficultés majeures auxquelles les membres du Réseau CAP-DESC ont été confrontés. En effet, plusieurs mesures réglementaires, politiques, administratives ont été documentées sans que l'information sur les montants des budgets alloués, mobilisés et dépensés n'ait été obtenue. Dans le même sens, au démarrage de l'action du CCAP, des agents publics manifestaient de la réticence à partager des informations et/ou documents qu'ils qualifiaient de « sensibles » au mépris des dispositions de la loi N°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs⁶ qui mentionnent explicitement que les informations et documents protégés et classés sont ceux dont la divulgation est de nature à nuire à la défense nationale et à la sûreté de l'Etat ; ce qui n'est pas le cas en matière de réalisation des DESC.

En outre, l'hétérogénéité des sources d'informations (en ligne, rapports, documents cadres de planification, entretiens avec des acteurs...) a nécessité une vérification approfondie des données recueillies avec pour conséquence une rallonge du temps imparti à cet exercice.

En dépit de ces défis, ce rapport constitue un important outil pour le suivi citoyen et le plaidoyer. Il permet en effet, de présenter la situation des DESC dans les 13 régions du Burkina Faso, d'évaluer les engagements des pouvoirs publics en matière de DESC sur la base des informations collectées, et de formuler des recommandations visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques.

5. Limites du processus de suivi citoyen de la réalisation des DESC et de la provision des services sociaux de base

L'expérience de l'opérationnalisation du « Mécanisme CAP-DESC » est assez expressive quant à la possibilité d'appliquer le contrôle citoyen aux actions publiques de réalisation des DESC malgré la technicité de ces types de droits, les ressources énormes nécessitant leur réalisation progressive. Dans sa phase pilote de mise en œuvre, des limitations ont été observées dans le processus de collecte des données et de rapportage. En effet, l'accès limité à l'information publique notamment aux informations budgétaires dans certains services publics et la couverture partielle des directions régionales, provinciales, départementales et des

⁶ <https://www.freedominfo.org/wp-content/uploads/Loi-051-portant-sur-lacc--s---linformation-publique.pdf>

services des collectivités territoriales par les membres du Réseau n'a pas permis de disposer de données plus complètes sur l'ensemble des actions entreprises et mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans ces conditions, les mesures documentées dans les différents rapports élaborés présentent certes une photographie de la situation des DESC, mais ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Cette limitation constitue un obstacle systémique qui entrave l'efficacité du contrôle citoyen et, par extension, la pleine redevabilité des acteurs publics. En outre, la limite géographique de l'intervention n'a pas permis de cerner les disparités à l'intérieur d'une même région/commune et pourrait avoir créé des biais dans l'analyse des données et impactée négativement la capacité à évaluer pleinement l'ampleur et l'efficacité des investissements publics et des partenaires pour la réalisation des DESC. Cela souligne la nécessité de mécanismes plus robustes et de politiques de divulgation proactive pour garantir une véritable transparence dans la gestion des affaires publiques liées aux DESC.

Néanmoins, l'engagement des membres du Réseau, conjugué à l'usage d'outils numériques tels que KoboToolbox et le réseautage entre ces derniers et les agents de services publics locaux, a permis de disposer d'une base de données conséquente.

Une autre limite concerne le nombre de communes (6 communes) couvertes par **l'évaluation relative à la fourniture des services sociaux de base**. Bien que le choix de ces **communes** (Bama, Banfora, Gaoua, Kaya, Saaba et Tenkodogo), ait obéi à des considérations d'ordre stratégique, notamment liées à la pérennisation des acquis de la phase I de la collaboration avec l'Unité d'Appui Technique (UAT) dans le cadre du projet DHPCS, il ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble des communes du Burkina Faso.

En définitive, bien que le présent rapport n'ait pas la prétention de rendre compte de toutes les réalités de la réalisation des DESC et de la provision des services sociaux de base de l'ensemble des régions du pays et des communes cibles, il n'en demeure pas moins qu'il constitue un instrument d'aide à la décision aux mains des gouvernants et de plaidoyer à la disposition des défenseurs des droits humains.

6. Cadre juridique

Le cadre servant de fondement aux obligations de l'État burkinabè en matière de DESC d'une part et orientant les actions publiques, y compris celles recensées pour la période d'octobre 2024 à juin 2025 d'autre part, s'articule autour de trois catégories d'instruments à savoir les instruments internationaux, les instruments régionaux et les instruments nationaux.

Au niveau international, le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions relatives aux droits humains. Les plus pertinentes pour les DESC demeurent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (DUDH) et les deux Pactes internationaux de 1966, l'un relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ; l'autre, aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), désignés collectivement « Charte des droits de l'Homme ». Ces instruments établissent les normes minimales que l'État doit respecter, protéger et mettre en œuvre pour garantir la jouissance des DESC par la population.

Le cadre juridique régional est principalement constitué d'instruments adoptés dans le cadre de l'Union Africaine (UA). Il s'agit notamment de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), de la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local et de la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration. Ces textes régionaux complètent les obligations internationales, en les adaptant aux spécificités du continent africain.

Au niveau national, la Constitution burkinabè consacre plusieurs DESC comme droits fondamentaux, parmi lesquels le droit de propriété, le droit à l'éducation, le droit à l'eau potable et à l'assainissement. En outre, diverses lois nationales spécifiques viennent renforcer la jouissance de ces droits par les populations, telles que la loi d'orientation de l'éducation, le code du travail, la loi portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso entre autres.

Des obligations spécifiques découlent par ailleurs de l'article 2 du PIDESC, qui est particulièrement pertinent pour le suivi citoyen. En effet, cet article engage l'État à assurer la réalisation progressive des DESC, en prenant toutes les mesures nécessaires – qu'elles soient politiques, législatives, réglementaires ou autres – et en mobilisant le maximum de ses ressources disponibles (mesures budgétaires). Il est important de souligner que l'État dispose d'un droit de priorisation de son action et de ses bénéficiaires, mais qu'il doit veiller à ne pas prendre de mesures régressives ou discriminatoires. Par ailleurs, l'État est tenu de réaliser le « minimum essentiel » de chaque DESC, c'est-à-dire l'élément fondamental sans lequel le droit lui-même ne peut exister, en y allouant prioritairement les ressources nécessaires.

Malgré la richesse de ce cadre juridique, des insuffisances notables persistent, particulièrement dans le contexte du processus de décentralisation et de déconcentration du Burkina Faso. En effet, les collectivités locales disposent de compétences limitées pour garantir pleinement l'effectivité des DESC, en raison d'une décentralisation encore incomplète. De surcroît, les cadres juridiques et réglementaires locaux contiennent très peu de références explicites aux DESC. Cette situation crée une discordance entre les engagements nationaux et internationaux de l'État et la capacité des autorités locales à les traduire concrètement sur le terrain. L'absence de mandats clairs et de ressources suffisantes au niveau local peut conduire à une application hétérogène des DESC et à des lacunes dans la protection des populations, bien qu'il existe un cadre juridique national et international robuste.

II- RESULTATS DU SUIVI CITOYEN DE LA REALISATION DES DESC ET DE LA PROVISION DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

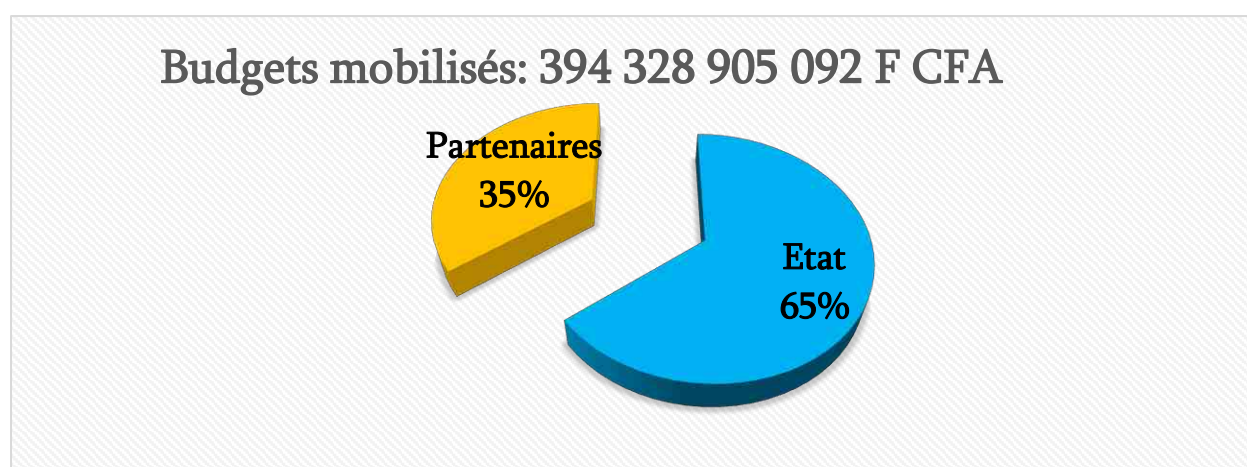
L'opérationnalisation du « Mécanisme CAP-DESC », dans sa phase pilote d'octobre 2024 à juin 2025 ayant favorisé le travail en synergie des OSC et des médias au sein du Réseau CAP-DESC aux côtés du Cidoc et de la CNDH, a permis de collecter des données factuelles sur la situation des DESC dans les 13 régions du Burkina Faso. Ces données révèlent une diversité de mesures politiques, législatives et réglementaires prises par les pouvoirs publics locaux, souvent en collaboration avec des partenaires, visant à concrétiser les DESC. Bien que certaines de ces mesures aient bénéficié d'allocations budgétaires significatives, des défis en matière de transparence financière liée à l'accès difficile à l'information sur les budgets persistent.

Toutefois, les mesures documentées ont eu des impacts positifs sur le quotidien des populations, en particulier les femmes, les jeunes et les PDI.

A côté des mesures prises à l'effet de réaliser les DESC, la situation actualisée de la délivrance des services sociaux de base a été scrutée à la lumière des perceptions des populations de six communes recueillies à travers une collecte de données ponctuelle. Les résultats issus de la collecte de données révèlent d'énormes efforts consentis par les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés pour améliorer la fourniture des services sociaux de base malgré le contexte de crises multiformes traversé par le Burkina Faso depuis maintenant une dizaine d'années. Néanmoins, plusieurs défis persistent et fragilisent la délivrance des services sociaux de base au profit des populations, notamment l'existence d'obstacles en matière d'accessibilité et de qualité.

1. Aperçu global de la réalisation des DESC dans les régions

Le CCAP continu effectué par le Cidoc à travers le réseautage bâti autour des acteurs d'OSC et de médias a permis de recenser, au cours de la période d'octobre 2024 à juin 2025, **quatre cent-six (406) mesures politiques, législatives ou réglementaires prises par les pouvoirs publics locaux dans les 13 régions du Burkina Faso, pour un montant mobilisé de plus 394 328 905 092 FCFA⁷, dont 257 626 989 002 FCFA de ressources propres de l'Etat, soit environ 65,33% du montant total mobilisé** en vue de remplir leurs obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre les DESC au profit des populations dans leurs ressorts géographiques respectifs.



Graphique 1 : Répartition de la part budgétaire mobilisée par acteur

L'analyse des données indique que l'ensemble des dix (10) DESC cibles ont bénéficié de mesures spécifiques : ***droit à l'alimentation, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'eau et à l'assainissement, droit au logement, droit à la sécurité sociale, droit au travail (emploi), droit à la propriété, droit à la culture et droit à un niveau de vie suffisant.***

⁷ Ce montant doit être interprété avec prudence en raison des nombreuses mesures pour lesquelles les informations budgétaires n'ont pas été disponibles.

S'agissant du ***droit à l'alimentation***, **soixante-sept (67) mesures ont été prises** dans douze (12) régions⁸ dont trente-cinq (35) politiques, cinq (5) règlements, quinze (15) programmes et douze (12) autres (dons, sensibilisation). Ces mesures incluent des remises de vivres à des personnes vulnérables notamment des PDI ; des ventes de vivres à prix sociaux ; l'aménagement de périmètres hydro-agricoles et maraîchers ; la construction d'un abattoir moderne et de boutiques de stockage de vivres, d'usines ; des accompagnements financiers de producteurs agricoles ; des subventions de prix des intrants agricoles.

Ces mesures ont connu une allocation budgétaire significative de plus de **19 029 588 292 FCFA**, dont 15 925 689 000 FCFA de fonds propres de l'Etat et 3 103 899 292 FCFA apportés dans le cadre du partenariat avec les organisations telles que EDUCO, Save The Children, Direct Aid, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Comité International de la Croix Rouge (CICR), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Coopération Suisse, la République Fédérale d'Allemagne, les ONG Help, Gret, Action for the Promotion of Local Initiatives (APIL), le Consortium AfriFoolinks, les associations telles l'association Initiative pour un Développement Durable (IDD) à Tenkodogo, l'association des Burkinabè de Suisse et Régions Voisines (ABS), la coordination des femmes de Orodara, l'association des ressortissants de Thiou, l'association ALICES de Ouahigouya et des particuliers.

Elles ont permis de renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables, notamment les PDI, d'améliorer la qualité de l'alimentation des bénéficiaires, de favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes à travers la production agricole, de réguler les prix des vivres et d'augmenter la production piscicole.

Pour ce qui est du ***droit à la santé***, **quatre-vingt-douze (92) mesures ont été identifiées** dans l'ensemble des treize (13) régions, dont quarante-quatre (44) politiques, cinq (5) réglementaires, vingt-sept (27) programmes et quinze (15) autres (dons de matériels et équipement de centres de santé, tournée de clinique mobile, réalisation/réhabilitation d'infrastructures sanitaires, campagnes de dépistages, voyage d'études de personnel médical).

Ces mesures ont contribué à améliorer l'accès et la qualité des soins de santé pour les populations dans les zones rurales ou à risques, avec des impacts positifs pour les femmes et les enfants (réduction de la mortalité maternelle et infantile), ainsi que les PDI (meilleur accès aux soins) et à renforcer la résilience des communautés face aux défis sanitaires. Elles sont liées à la promotion de la santé communautaire, avec des financements pour les cliniques mobiles, l'acquisition de matériels, la réalisation/rénovation d'infrastructures hospitalières, des campagnes de vaccination (fièvre typhoïde, cancer du col de l'utérus) et de dépistage (VIH/SIDA, cancers féminins), l'entretien de centres de santé et de promotion sociale (CSPS), la remise de kits d'accouchement, des voyages d'études de personnel médical.

Le montant alloué pour ces mesures est estimé à plus de **21 242 678 680 FCFA** dont 20 880 578 680 FCFA au titre de fonds publics et 362 100 000 FCFA apportés dans le cadre du partenariat avec la Croix Rouge Burkina Faso, les partenaires de la Direction régionale de la

⁸ L'ensemble des régions, excepté le Sahel.

santé de la région du Centre-Est, la Fondation Banque of Africa (BOA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Marie Stoppes International, Plan Burkina, Pathfinder, Light for the World, Sightsavers, Help, l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), l'Union Européenne (UE), des sociétés minières dont IAM Gold Essakane et la mine d'or de Boungou (Est), des associations dont l'association Yir Malgre de Guelwongo (Centre-Sud), l'association Vie d'Enseignante pour une Société Epanouie dans les Cascades (AVISE), l'amicale des femmes de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX), la diaspora ivoirienne de Tenkodogo, la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR), le centre médical Laafi Ziiga de Koudougou (Centre-Ouest) et le président directeur général de la chaîne Chic Hôtel à Koudougou – Monsieur Jean Baptiste KIENDREBEOGO.

Quant au ***droit à l'éducation***, le travail du Réseau « CAP-DESC » a permis de répertorier **soixante-quinze (75) mesures prises** au cours de la période d'octobre 2024 à juin 2025, notamment six (6) mesures à caractère réglementaire, vingt-quatre (24) à caractère politique, vingt (20) plans, sept (7) programmes et dix-huit (18) autres (dons de bourses et kits scolaires, réalisation/réhabilitation/ouverture/délocalisation d'infrastructures éducatives, session de réflexions sur l'éducation, cours de rattrapage, lancement d'activités d'un centre multimédia).

Elles ont concerné toutes les régions du pays et consistaient au renforcement de l'éducation par la réouverture d'écoles, la construction de nouvelles salles de classes et d'établissements (dont des établissements temporaires d'apprentissage - ETA), l'acquisition et la remise de tables-bancs dans la région du Nord, des initiatives de promotion de l'excellence scolaire, le soutien à la scolarisation des orphelins, la formation des enseignants, l'ouverture de centres d'alphabétisation, l'organisation d'examens blancs régionaux.

Pour la réalisation de ce droit, plus de **10 178 119 884 FCFA** ont été mobilisés dont 1 650 635 484 FCFA de fonds propres (public) et 8 527 484 400 FCFA apportés par des partenaires comme Plan International, le PAM, EDUCO, UNICEF, le PNUD, Help, Education cannot wait, Fondation BOA, Fondation Kojus (Kosyam Jesuit University of science), ENABEL, l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES), la société civile à savoir les associations Buama et Tin Tua à l'Est et Yaa Soma au Centre-Ouest, Escula Sansanna au Sud-Ouest, l'association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et pour un Système Éducatif Adapté au Burkina Faso (APESEA-BF), TABITAL-LOBAL, la télévision BF1, l'Ecole des Hautes Etudes Technologiques et Commerciales (HETEC) et de l'appui du Conseiller spécial du Président du Faso.

Ces mesures ont contribué à améliorer les conditions d'apprentissage, l'accès à l'éducation dans un environnement protecteur et à favoriser l'intégration des PDI dans le système scolaire. Au Sahel par exemple, le suivi citoyen au cours du trimestre de janvier à mars 2025 a montré que 7 532 élèves ont pu reprendre leur scolarité dans des infrastructures adaptées et sûres. Aussi, dans la région du Centre-Nord, les données du trimestre d'avril à juin 2025 révèlent que 92 386 enfants ont bénéficié d'un environnement éducatif protecteur.

Relativement au ***droit à l'eau et à l'assainissement***, **soixante-neuf (69) mesures ont été identifiées** dans douze (12) des 13 régions⁹, onze (11) étant des plans, treize (13) des programmes, vingt-un (21) des politiques, trois (3) mesures réglementaires, cinq (5) des projets et seize (16) d'autres caractères notamment des dons, opérations de salubrité, forum/sensibilisation/cadre de réflexion sur la salubrité.

Ces actions ont contribué à améliorer l'accès à l'eau potable, l'hygiène publique et la gestion des déchets, réduisant ainsi les maladies hydriques des populations en général, et les corvées d'eau des femmes en particulier à travers la construction de forages et de latrines dans plusieurs régions comme la Boucle du Mouhoun, les Cascades, le Centre-Est, l'Est, le Nord ; la réhabilitation d'adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), l'organisation de journées de salubrité, des opérations de curage de caniveaux, la construction d'une station de traitement des boues de vidanges au Nord, la tenue de cadres de réflexion/sensibilisation sur la salubrité.

La mise en œuvre de ces mesures répertoriées a coûté approximativement **261 678 043 863 FCFA** dont 211 405 543 865 FCFA au titre du financement public et 50 272 499 998 FCFA apportés dans le cadre du partenariat avec les ONG et institutions comme Action contre la faim (ACF), Light for the World, la Banque Mondiale, l'Agence de l'eau du Liptako, le Projet Communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS), Plan International, UNICEF, le Projet d'assistance aux populations affectées par la crise (PAPAC), la Fondation Stromme, WaterAid, les coopérations sino-burkinabè (ville de Shangaï) et luxembourgeoise (ONG Lux Dev). Les OSC tel que OCADES Nouna, l'association Musso Yélé dans les Cascades, la coordination des jeunes du camp chrétien de Fada N'Gourma, l'association SOS enfants de Orodara, l'association Sougri Nooma de Ouahigouya, ainsi que la présidente directrice générale de l'Espace Naaba Koom de Ouahigouya - Marie Rose SANOU ont également contribué dans cette relation partenariale de financement des mesures prises.

Concernant le ***droit au logement***, **sept (7) mesures ont été documentées** dans cinq (5) régions¹⁰, dont quatre (4) politiques, un (1) programme, une (1) mesure à caractère réglementaire et une (1) autre relative à la démolition d'habitations illégalement construites à Dori - région du Sahel. L'ensemble de ces mesures visent à assurer le droit au logement pour tous, en toute équité à travers le lotissement, ainsi que la construction de logements sociaux et l'ouverture de la vente de parcelles par la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) respectivement au quartier Cissin de la commune de Ouagadougou dans la région du Centre et dans la commune de Garango au Centre-Est.

Si le Réseau a pu avoir l'information que certaines mesures ont été financées par les budgets communaux (Tenkodogo, Orodara) ou part des structures telles la SONATUR, l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT) à Fada N'Gourma (région de l'Est), il n'a toutefois pas obtenu d'informations sur les montants exacts mobilisés, témoignant ainsi d'un défi en termes d'accès à certaines informations, notamment de nature publique liées au budget.

⁹ Exceptée la région du Centre-Sud.

¹⁰ Le Centre, le Centre-Est, l'Est, les Hauts-Bassins et le Sahel.

S'agissant du ***droit à la sécurité sociale***, **onze (11) mesures ont été prises** dans sept (7) régions¹¹. Il s'agit de quatre (4) politiques, deux (2) plans et cinq (5) autres (journée portes ouvertes, contrôle de l'affiliation, ouverture d'agence).

Ces mesures ont consisté en la mise en place d'infrastructures d'accompagnement des personnes âgées (maison de retraite, agence de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires - CARFO à Ziniaré au Plateau-Central), des célébrations de journées internationales des personnes âgées et des personnes handicapées, des journées portes ouvertes et des contrôles routiers d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins.

Elles ont par ailleurs contribué à garantir un accès simplifié et de qualité aux prestations sociales au profit des personnes âgées et aux chauffeurs routiers, d'une part, et de cadre de soutien aux personnes handicapées d'autre part.

La mise en œuvre de ces actions a nécessité des mesures budgétaires pour lesquelles le Réseau n'a pu identifier qu'un montant mobilisé et dépensé de **200 000 FCFA**, par la commune de Orodara (Hauts-Bassins) pour la commémoration de journées des personnes âgées et des personnes handicapées.

A propos du ***droit au travail (emploi)***, **trente-cinq (35) mesures** réparties sur douze (12) régions¹² ont été prises. Il s'agit de trois (3) mesures réglementaires, huit (8) programmes, six (6) plans, deux (2) projets, onze (11) politiques relatives à des programmes de formation et d'accompagnement des jeunes et des femmes dans divers métiers (énergie solaire, couture, artisanat, recherche d'emploi, agro-sylvo-pastorale, tissage/teinture, etc.), la construction/réhabilitation de salles d'apprentissage et d'infrastructures commerciales, à des recrutements, l'accompagnement de groupements économiques, notamment féminins.

Il est aussi question de cinq (5) autres mesures relatives à des dons de kits professionnels et d'équipements de transformation de produits locaux et une campagne de sensibilisation sur l'utilisation de la plateforme d'inscription aux concours de la fonction publique.

Pour la mise en œuvre de ces actions, les autorités ont bénéficié d'un budget de 4 403 914 490 FCFA dans le cadre du partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Peace Building Fund des Nations Unies, UNICEF, la Jeune Chambre Internationale (JCI), les ONG Help, HELVETAS, Plan International Burkina, le Consortium Educo, Save the Children, SOS children's, Villages international, Terre des hommes, World Vision ; l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Ambassade des Pays-Bas, la Banque Islamique du Développement (BID), la Maison de l'entreprise, l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le « Projet de formation et d'insertion socio-économique des jeunes ruraux de la région de l'Est - PROFIL II » et l'association « Union fraternelle des croyants de Dori » (UFC). Aussi, des ressources provenant de financements propres (budget de l'Etat) d'un montant de 7 426 076 212 FCFA ont été mobilisées, ramenant le budget global à un montant de **11 849 990 702 FCFA**.

¹¹ Cascades, Centre, Centre-Nord, Est, Hauts-Bassins, Plateau-Central et Sud-Ouest.

¹² Exceptée la région du Sud-Ouest.

Ces mesures contribuent à renforcer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des opportunités d'emploi, tout en favorisant l'employabilité des jeunes, l'autonomisation économique des femmes et la réinsertion socio-professionnelle des PDI.

Concernant le ***droit à la propriété***, **quinze (15) mesures** dont six (6) règlementaires, trois (3) politiques, quatre (4) programmes, un (1) plan et une (1) autre (campagne d'information et de sensibilisation), réparties sur sept (7) régions¹³ ont été mises en œuvre.

Elles ont consisté en la fermeture d'un cimetière à Koudougou dans le Centre-Ouest, la remise d'attestations de possession foncière rurale (APFR) et l'organisation d'une campagne de sensibilisation relative à l'attribution d'APFR, dans la région des Hauts-Bassins en l'attribution de parcelles à Bobo-Dioulasso et la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) pour le lotissement de la commune de Orodara, l'aménagement de terres/basfonds hydroagricoles dans les Cascades, les Hauts-Bassins et le Nord, l'accès à la propriété terrienne (délivrance de PUH, documents de bornage et d'immatriculation, autorisations de construire) et au lotissement dans la Boucle du Mouhoun.

En termes de mesures budgétaires pour la réalisation de ce droit, le Réseau a pu identifier un financement propre (budget de l'Etat) de 79 150 000 FCFA provenant spécifiquement du plan communal de développement de la commune de Orodara et de l'Agence de l'eau du Mouhoun. Un montant de 68 000 000 000 FCFA a également été mobilisé pour la réalisation du droit à la propriété dans le cadre du partenariat avec la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Économique du Sahel (Pro-ARIDES) par l'organisation Néerlandaise de Développement (SNV). Ainsi, le montant global mobilisé pour la réalisation du droit à la propriété au cours de la période d'octobre 2024 à juin 2025 s'élève à plus de **68 079 150 000 FCFA**.

Ces mesures ont contribué de façon générale à renforcer l'accès, la disponibilité et la qualité des ressources foncières, favorisant la résilience des groupes vulnérables. De façon spécifique, elles ont contribué à i) favoriser l'autonomisation économique des femmes grâce aux activités agricoles ou artisanales ; ii) accroître les opportunités économiques des jeunes à travers l'accès à des terres et iii) faciliter l'accès aux terres pour des activités génératrices de revenus. Cependant, le cas du Centre-Ouest souligne les défis liés aux occupations illégales.

Pour ce qui est du ***droit à la culture***, **trente-deux (32) mesures ont été adoptées** à travers douze (12) régions du pays¹⁴, notamment six (6) plans, quatre (4) programmes, cinq (5) politiques, trois (3) mesures règlementaires et quatorze (14) autres (festivals, activités culturelles, commémorations mondiale et nationale). L'allocation budgétaire affectée à la réalisation du droit à la culture s'élève à environ **331 480 911 FCFA**, dont 258 715 761 FCFA de financement public et 72 765 150 FCFA mobilisé par des organisations et associations telles EDUCO, Inclusive Governance for Resilience (IGR), Labo Citoyenneté, l'association Dougaou Djabira, l'association féminine Balmwendé, l'association DA DÖ GNE de Kamédji

¹³ Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre-Ouest, Centre-Sud, Est, Hauts-Bassins, Nord.

¹⁴ Excepté la Boucle du Mouhoun.

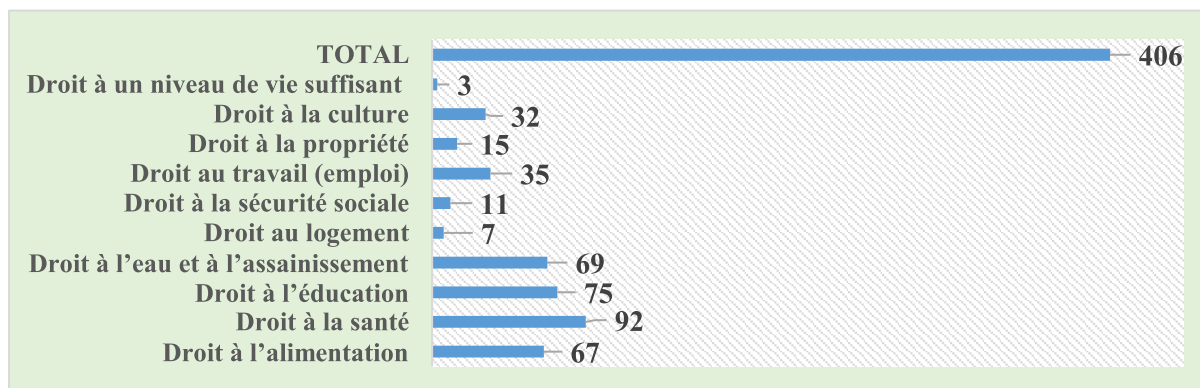
(Centre-Ouest), la coopérative Yam Wéekré BII, l'association SUUKABE GINNA de Dori, l'association « Citoyens responsables engagés pour l'environnement – CIREEN », des écoles de la commune de Dori, ainsi que des particuliers notamment Messieurs Adama BADIÉL au Centre Ouest, Abdoulaye WILLY, Maître Pierre YAMEOGO, le président de la délégation spéciale communale de Dori – Ayiyongo ATIANA, un groupe d'étudiants en Master de Lettres Modernes de l'université Norbert ZONGO de Koudougou, les fils et filles du Centre-Sud, des organisateurs de festivals dans les Hauts-Bassins tels DONOBLIH, Kéné Vacances Culture, la troupe Fitini Koulekan, Balani Awards.

Elles concernent la rénovation d'espace culturel, l'organisation de festivals, compétitions, journées culturelles et sportives à Dori (Sahel), la réhabilitation de l'habitat Lobi au musée de Gaoua - Sud-Ouest, le soutien financier à des troupes théâtrales, l'acquisition d'équipements pour des infrastructures culturelles, un projet de construction de musée dans la région de l'Est, la signature de partenariat pour la promotion du tourisme dans la région du Centre.

Ces actions ont contribué à la promotion du patrimoine culturel, à l'expression artistique et au renforcement de la cohésion sociale.

S'agissant enfin du ***droit à un niveau de vie suffisant*** - qui est une reconnaissance plus holistique des éléments constitutifs d'un niveau de vie adéquat, au-delà des droits plus spécifiques comme le logement, l'alimentation, l'éducation, etc. -, trois (3) mesures ont été répertoriées. Il s'agit d'un (1) programme et de deux (2) projets, mis en œuvre dans la région du Centre-Ouest. Elles ont consisté en l'aménagement de pistes rurales et l'électrification de la ville de Koudougou. Bien que les montants financiers ne soient pas précisés pour ces mesures, leurs impacts sont significatifs en termes d'amélioration de la mobilité, de la sécurité et de l'accès à l'électricité pour les populations, contribuant directement à l'amélioration des conditions de vie.

En définitive, l'aperçu global de la réalisation des DESC au Burkina Faso d'octobre 2024 à juin 2025 montre que la période a été marquée par une intensification des efforts dans les domaines vitaux de la santé (92 mesures), l'éducation (75 mesures), l'eau et l'assainissement (69 mesures), et de l'alimentation (67 mesures), mais aussi par un déséquilibre persistant dans l'allocation des ressources. Ces écarts révèlent à la fois une certaine réactivité face aux urgences humanitaires et une faiblesse structurelle dans la prise en compte des droits sociaux moins visibles, mais tout aussi fondamentaux pour la dignité humaine notamment le droit à un niveau de vie suffisant (3 mesures) et le droit au logement (7 mesures).



Graphique 2 : Nombre de mesures par DESC

2. Aperçu global de la provision des services sociaux de base dans les six communes cibles

Courant juin 2025, le Cidoc a réalisé une étude sur la situation des DESC relative aux services sociaux de base dans six (6) communes d'intervention du projet CCAP-DESC à savoir Bama, Banfora, Gaoua, Kaya, Saaba et Tenkodogo. Cette étude visait principalement à évaluer la fourniture des services publics relatifs aux DESC selon les perceptions qu'ont les populations, en vue de mettre en lumière les avancées et de déceler les dysfonctionnements liés à l'effectivité de la réalisation des DESC à travers les services sociaux de base.

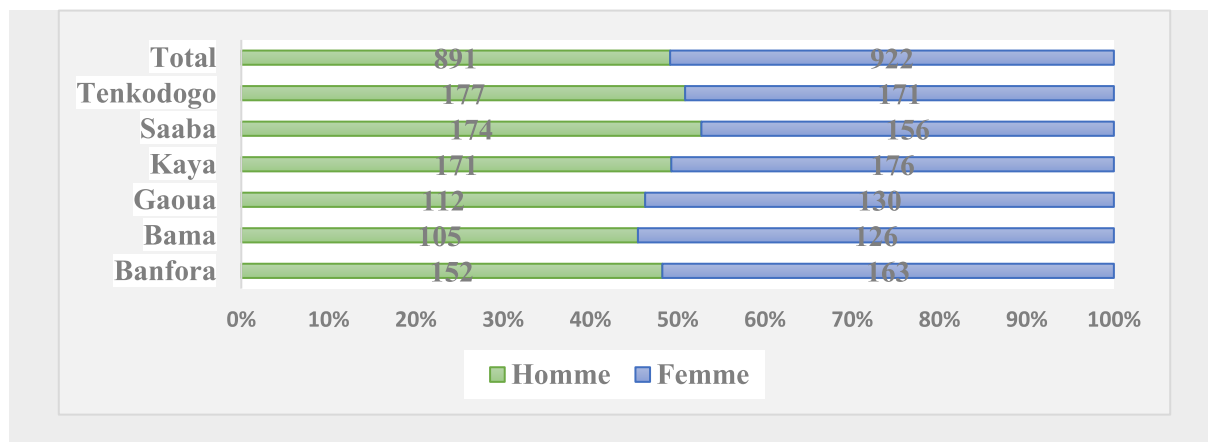
Les résultats de cette évaluation ont été portés à l'attention des exécutifs communaux dans le cadre d'un plaidoyer dans le but d'impulser la prise de mesures concrètes en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services sociaux de base, de sorte à garantir l'effectivité des DESC au profit notamment des groupes les plus souvent marginalisés, entre autres les femmes, jeunes, PDI et les personnes handicapées.

a. Présentation sociodémographique de la population enquêtée

Cette section présente les données générales de la population enquêtée par commune liées aux variables sexe, âge, niveau d'étude et profession des enquêtés.

Répartition par sexe

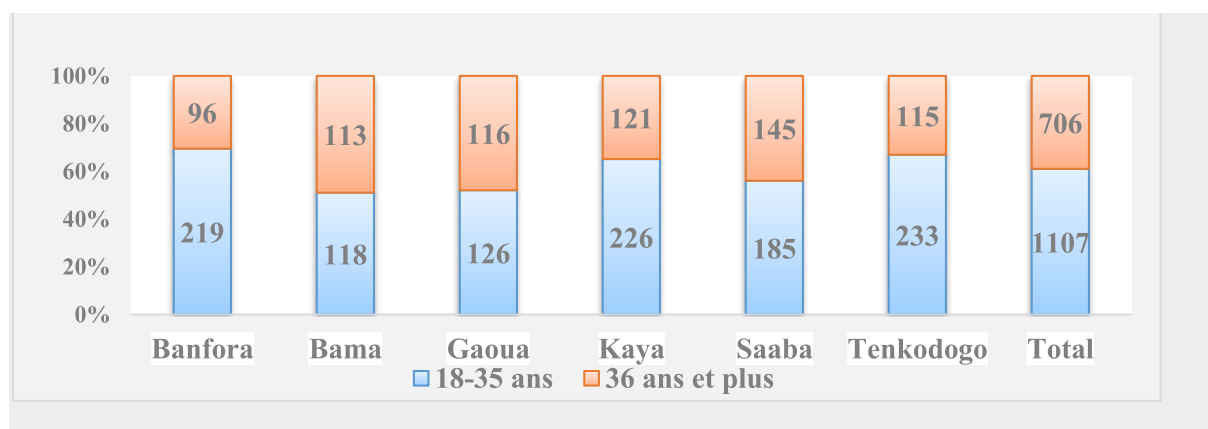
L'échantillonnage établi au départ prévoyait d'enquêter un nombre total de mille six cents (1 600) personnes dans l'ensemble des six (6) communes y compris celles qui participeraient en ligne. A l'issue de la collecte des données, ce sont mille huit cent treize (1 813) personnes qui ont été enquêtées en raison de huit cent quatre-vingt-onze (891) hommes représentant 49,22% et neuf cent vingt-deux (922) femmes, soit 50,77% de la population.



Graphique 2: Population enquêtée selon le sexe, dans les communes touchées

📊 Répartition par âge

Il est ressorti des données de l'enquête que les personnes ayant pris part sont en majorité des jeunes. Sur une population de 1 813 personnes enquêtées, 1 107 étaient des jeunes, soit une proportion de 61,05% de la population enquêtée.



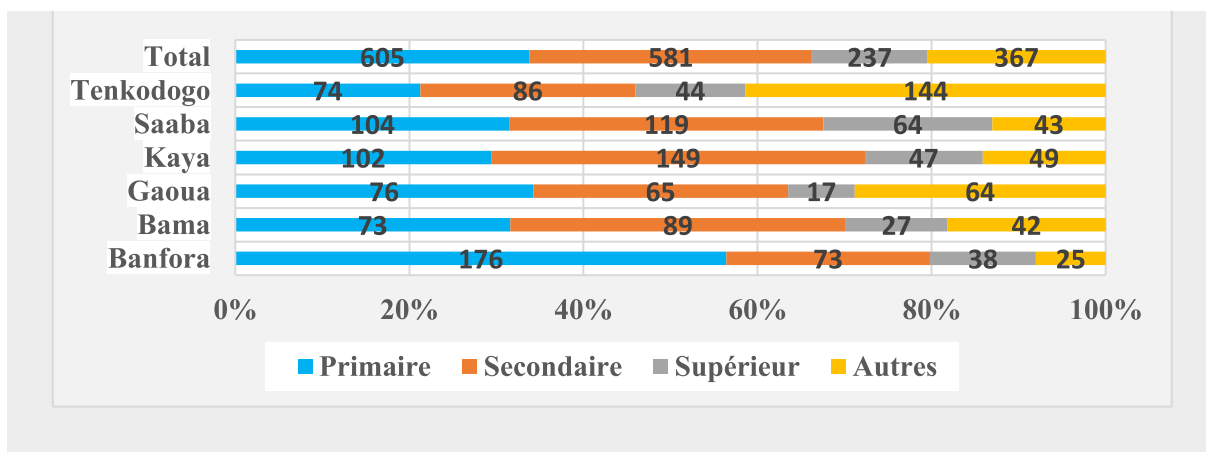
Graphique 3 : Population enquêtée selon la tranche d'âge, dans les communes touchées

📊 Répartition par niveau d'étude

L'ensemble des 1 813 personnes enquêtées sont de divers niveaux d'instruction allant du primaire avec 605 personnes soit une proportion de 33,37%, au niveau supérieur avec 237 enquêtés soit 13,07%.

Entre ces deux extrêmes, se situent les personnes ayant le niveau secondaire (32,04%) et celles sans niveau d'instruction formel représentant 20,24% des enquêtés. Ces dernières représentent, la majorité des enquêtés à Tenkodogo avec 144 personnes soit 41,37 % des enquêtés. Elles sont constituées essentiellement de personnes non scolarisées (89%) suivi des personnes ayant fréquenté les écoles arabes communément appelées "Medersa" qui constituent 11% des personnes enquêtées.

Dans l'ensemble, les données présentent des disparités selon les communes. A Saaba, Bama et Kaya, les personnes du niveau secondaire représentent la majorité des enquêtés avec respectivement 36,06%, 38,52 % et 42,93% des personnes ayant pris part à l'enquête.



Graphique 4 : Population enquêtée selon le niveau d'études

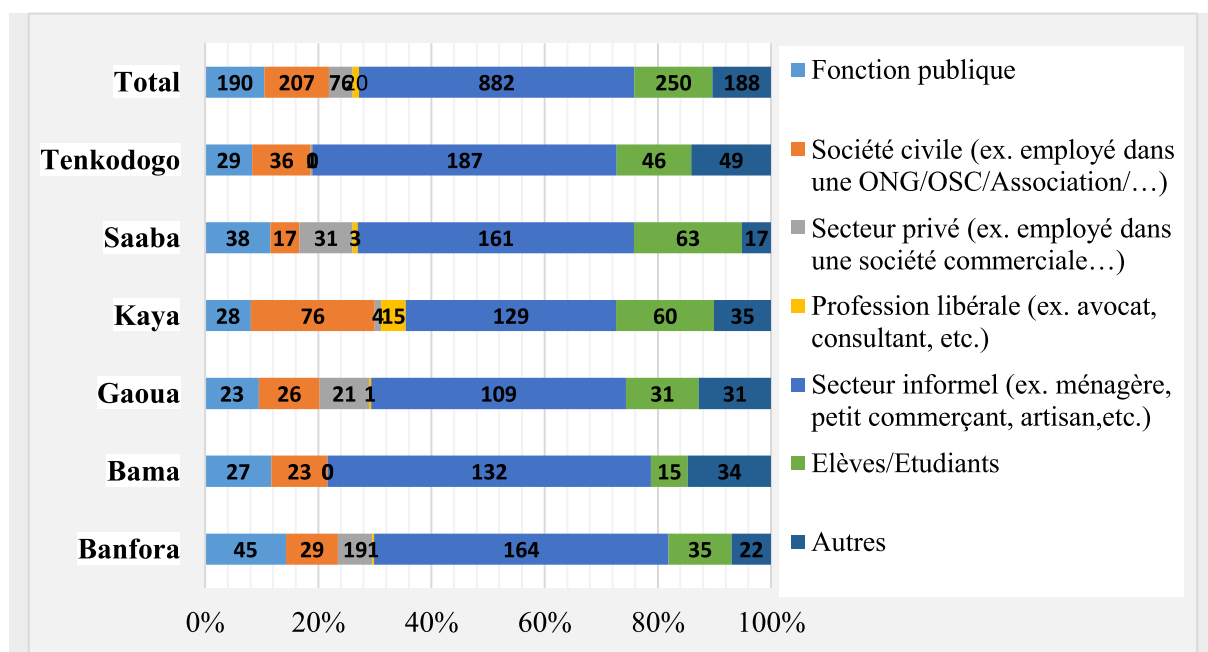
Répartition par profession/métier

Dans la perspective de recueillir les perceptions des usagers des services sociaux de base dans les communes cibles dans leurs diversités, plusieurs couches socio professionnelles ont participé à cette évaluation. Pour l'ensemble des six communes prises individuellement, la grande majorité des personnes ayant participé à l'enquête évoluent dans le secteur informel représentant une proportion de 48,64% des enquêtés. Cette situation est révélatrice de l'informalité¹⁵ de l'emploi au Burkina Faso abordée par l'INSD dans son rapport sur l'enquête nationale semestrielle sur l'emploi.

Il convient de relever que « l'hétérogénéité des activités informelles, la diversité de leurs modalités et de leurs lieux d'exercice rendent son appréhension complexe », y compris pour les personnes enquêtées. Cette complexité a conduit à ne pas désagréger la modalité. Toutefois, la modalité « secteur informel » a été choisi par les ménagères, les acteurs qui travaillent dans l'agriculture, l'artisanat, le petit commerce, l'orpaillage, etc.

Le secteur informel est suivi des élèves et étudiants avec une proportion de 13,78 % des enquêtés, de la société civile (employé dans une ONG/Association, etc.) soit 11,41%, des agents de la fonction publique avec une proportion de 10,47%, ceux qui ont choisi « Autre profession ou métier » (10,36%), des employés du secteur privé (4,19%) et enfin des personnes exerçant une profession libérale (1,10%).

¹⁵ http://cns.bf/IMG/pdf/insd_bs-2s2024_enes.pdf



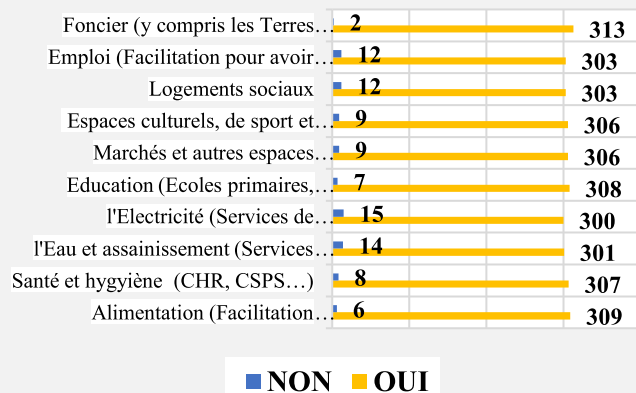
Graphique 5 : Population enquêtée selon la profession/métier

b. Situation actuelle des services sociaux de base dans six communes cibles

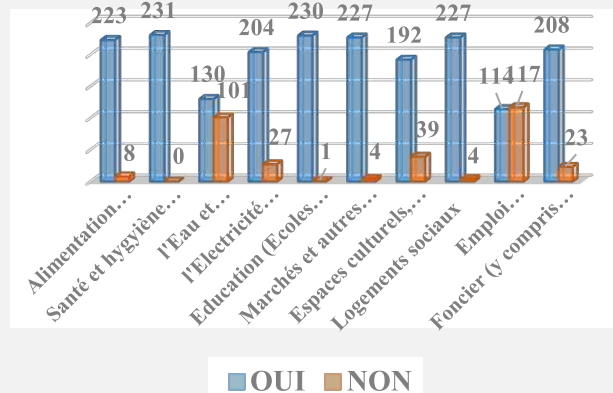
La situation de la provision des services sociaux de base des six communes cibles est présentée suivant les quatre (4) critères ayant servi à évaluer lesdits services publics par les populations qui constituent les usagers et bénéficiaires de ces services.

De la disponibilité des services sociaux de base

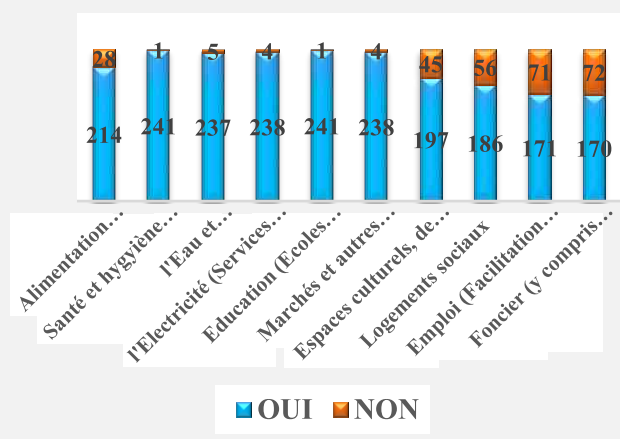
Aux enquêtés, il a été demandé sur la base de leurs vécus quotidiens et de leurs interactions avec les services publics locaux, de se prononcer par “Oui” ou “Non” sur l’existence dans leurs communes de services en lien avec les neufs (9) domaines relatifs aux DESC précédemment cités. De façon générale, les données recueillies montrent que les services sociaux de base faisant l’objet de la présente étude existent et sont **disponibles** dans les communes couvertes avec toutefois des disparités selon la commune. En synthèse, le droit à *la santé* et le droit à *l’éducation* sont les DESC pour lesquels les services sociaux de base sont les plus disponibles. Ils sont suivis de *l’électricité*, des *marchés et autres espaces commerciaux* (qui, bien que n’étant pas des DESC en eux-mêmes, concourt substantiellement à la réalisation de ceux-ci à travers leur accès équitable), du droit à *l’alimentation* et du droit à *l’eau et à l’assainissement*.



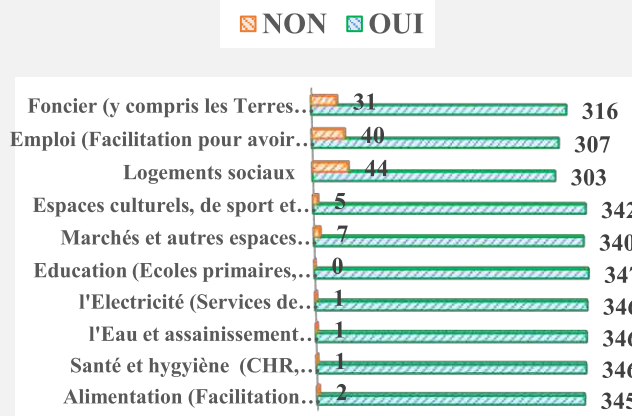
Perception de la disponibilité des services sociaux de base/Banfora



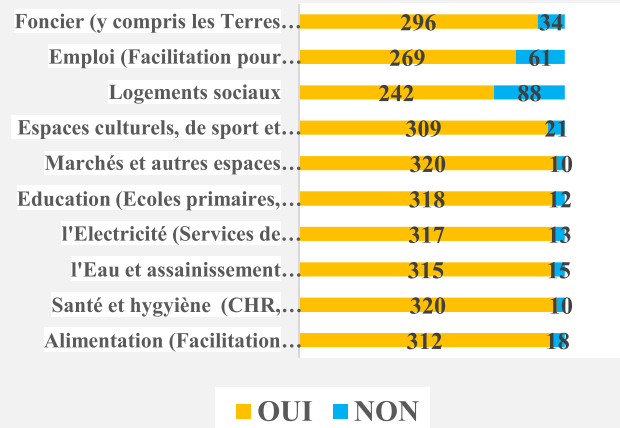
Perception de la disponibilité des services sociaux de base/Bama



Perception de disponibilité des services sociaux de base/Gaoua



Perception de la disponibilité des services sociaux de base/Kaya



Perception de la disponibilité des services sociaux de base/ Saaba



Perception de la disponibilité des services sociaux de base/ Tenkodogo

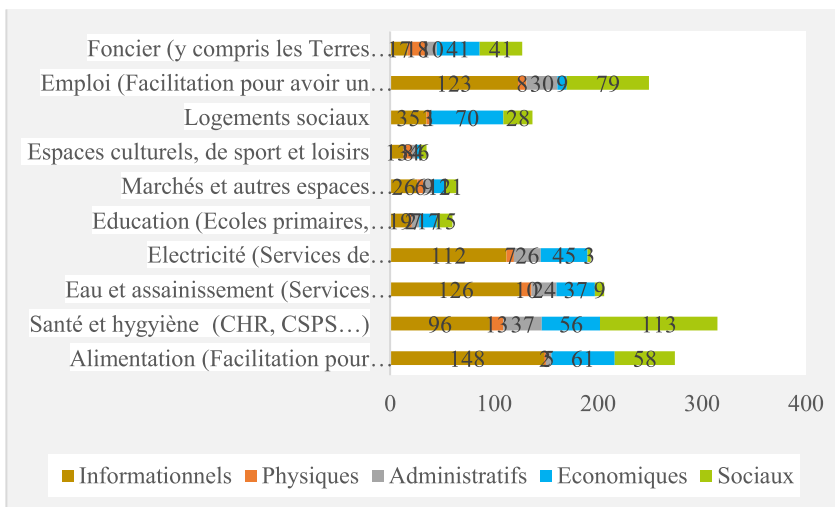
Graphique 6 : Aperçu de la disponibilité des services sociaux de base dans chacune des six communes

De l'accessibilité des services sociaux de base

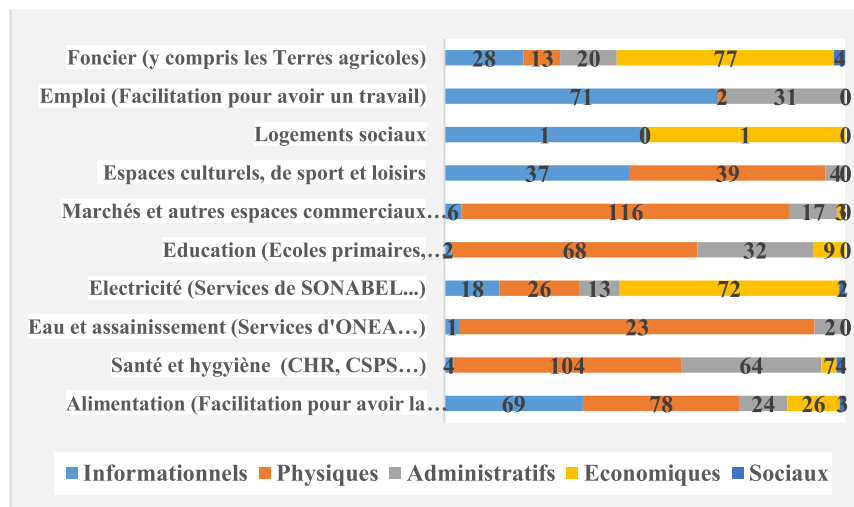
S'agissant du critère **d'accessibilité**, il a été demandé aux enquêtés d'identifier les types d'obstacles (informationnel, physique, administratif, économique et social) auxquels ils sont le plus souvent confrontés dans l'accès aux services publics.

Les réponses montrent que d'énormes efforts ont été consentis par l'Etat et ses démembrements pour faciliter et améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base notamment à travers le développement des différentes initiatives présidentielles et les mesures gouvernementales dans le secteur de *l'agriculture*, de *la santé*, de *l'éducation*, de *l'eau et d'assainissement*, des *logements sociaux* entre autres. Toutes ces politiques ont un impact positif direct sur les populations en termes d'amélioration de la jouissance des différents DESC. Toutefois, des obstacles demeurent persistants, notamment une prééminence d'obstacles *informationnels*, *économiques*, *administratifs* et *sociaux* dans l'ordre d'importance avec l'existence d'obstacles *physiques* dans des proportions réduites comparativement aux quatre (4) autres types d'obstacles mais qui mériteraient une attention particulière.

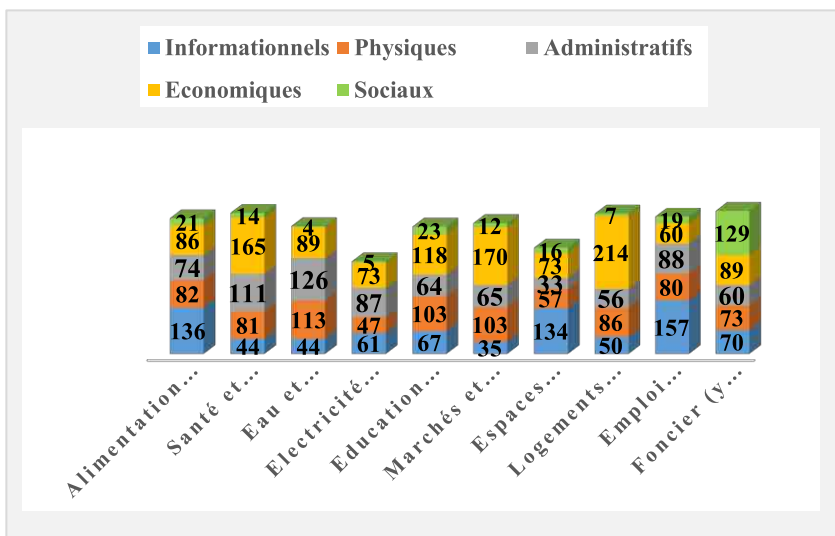
Les obstacles de type ***informationnel, économique et administratif*** sont en tête des défis rencontrés par les populations, limitant ainsi leur accès aux services sociaux de base dans l'ensemble des six communes.



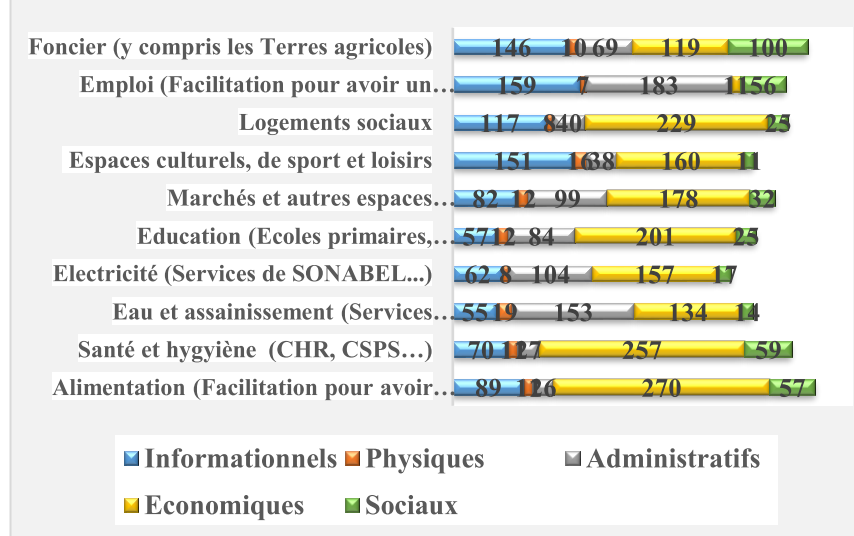
Type d'obstacle dans l'accessibilité aux service sociaux de base/Banfora



Type d'obstacle dans l'accessibilité aux service sociaux de base/Bama

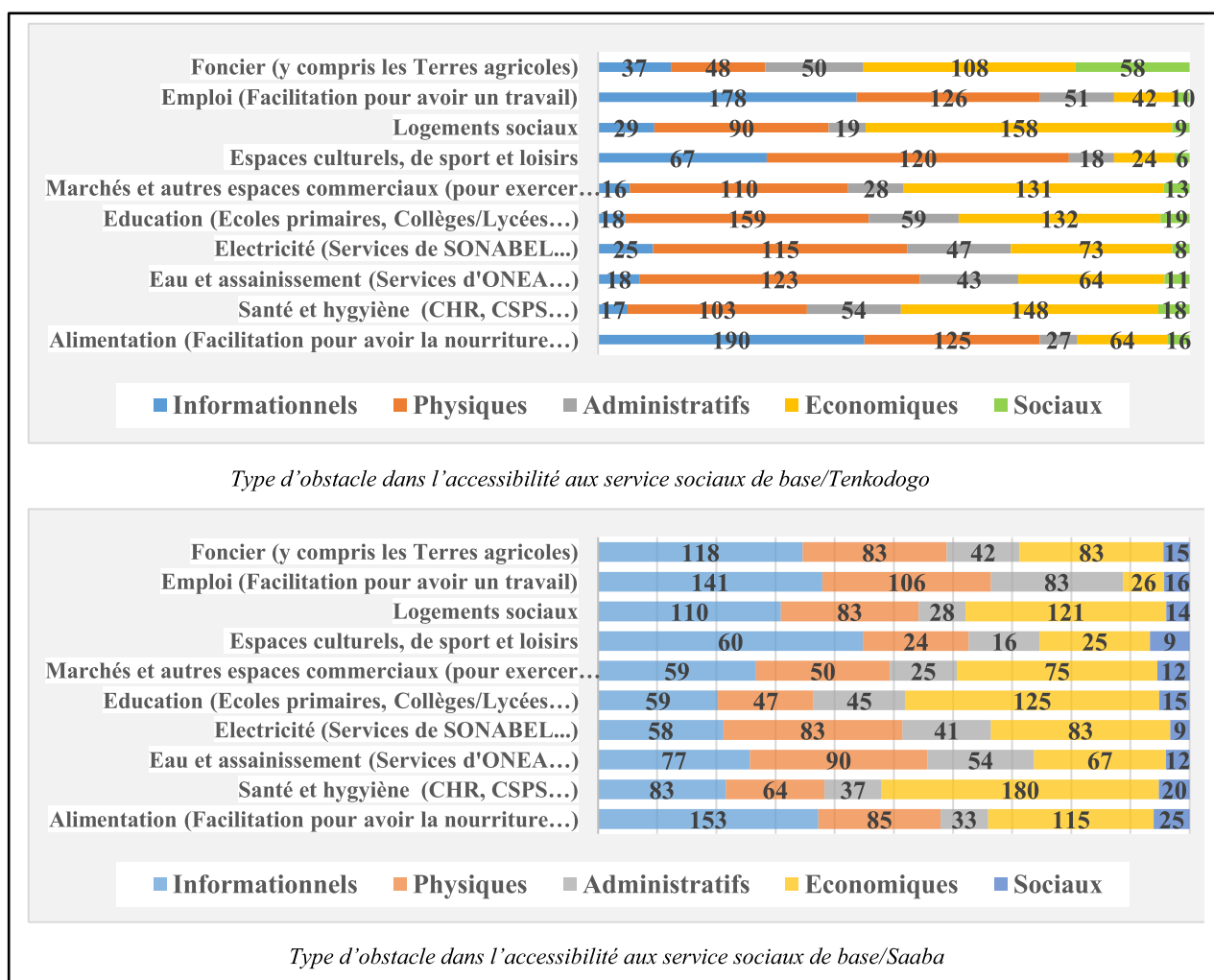


Type d'obstacle dans l'accessibilité aux service sociaux de base/Gaoua



Type d'obstacle dans l'accessibilité aux service sociaux de base/Kaya

Graphique 7 : Type d'obstacle rencontrés dans l'accessibilité aux services sociaux de base par commune cible



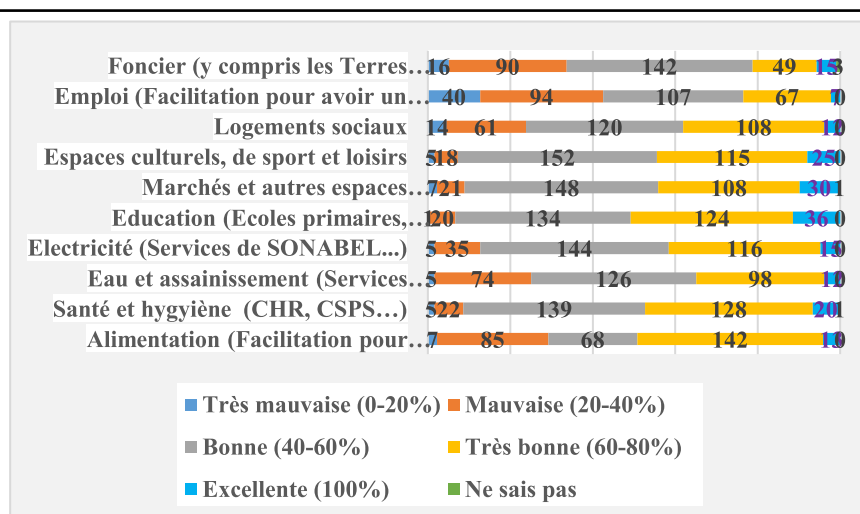
Suite Graphique 8 : Type d'obstacle rencontrés dans l'accessibilité aux services sociaux de base par commune cible

De la qualité des services sociaux de base

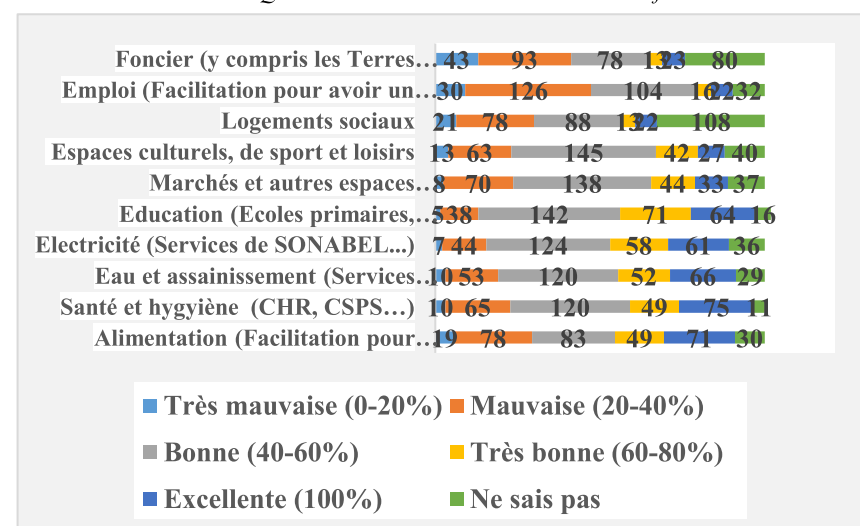
Les enquêtés ont été soumis à la question suivante : *Comment trouvez-vous la qualité des services publics en lien avec les dix (10) services publics locaux cibles dans votre commune*. Globalement, il ressort de l'analyse des données une *bonne* appréciation des répondants portant sur **la qualité** des services sociaux de base avec tout de même quelques différences selon la commune.

En effet, ils estiment que la qualité est globalement *bonne* dans quatre communes (Banfora, Kaya, Saaba et Tenkodogo) et mauvaise dans les deux autres (Bama et Gaoua), avec toutefois des nuances pour certains services sociaux de base. Les services en lien avec *le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à la culture* observant le plus ce critère sont ceux.

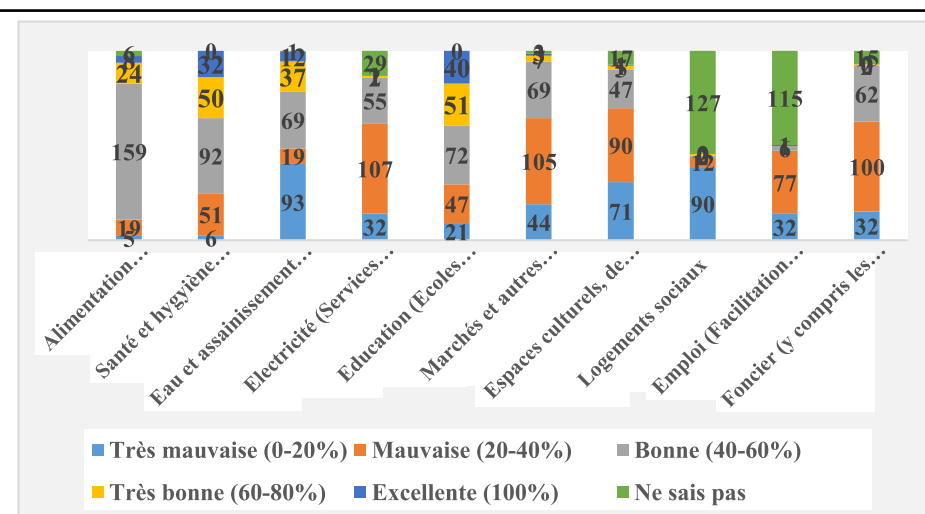
A côté de ce tableau déclinant une appréciation positive, une proportion non négligeable de répondant mentionne quelques dysfonctionnements au niveau de l'ensemble des services sociaux de base évalués.



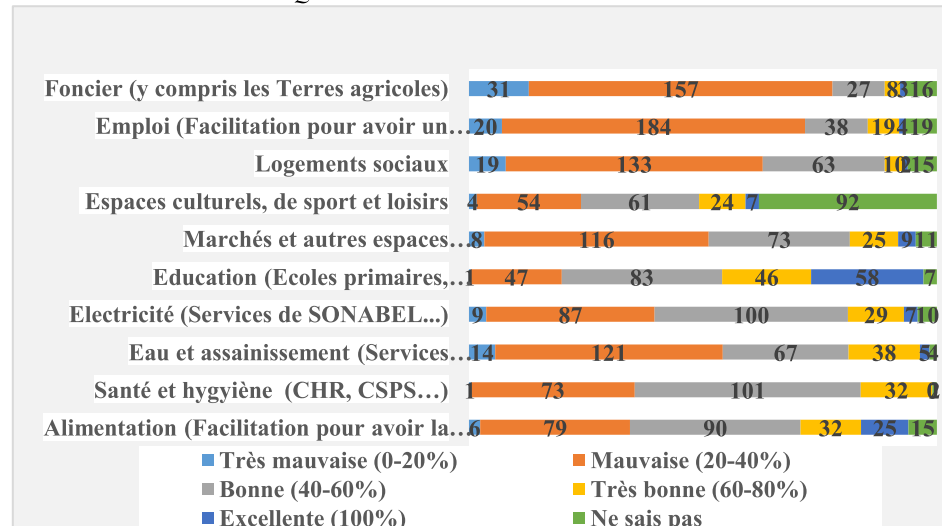
Qualité des services sociaux de base/Banfora



Qualité des services sociaux de base/Gaoua

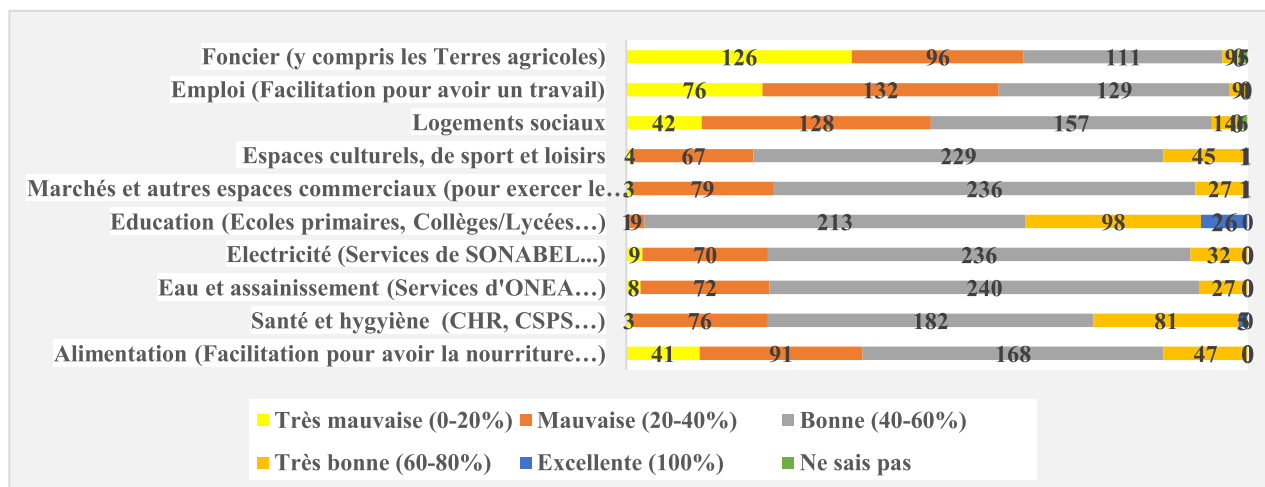


Qualité des services sociaux de base/Bama

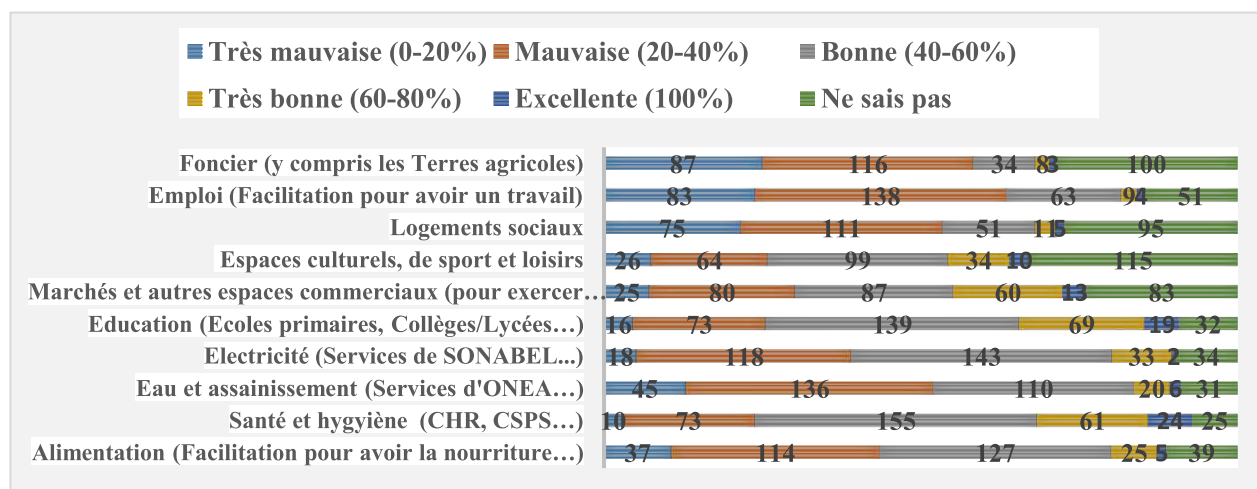


Qualité des services sociaux de base/Kaya

Graphique 9 : Perception des enquêtés sur la qualité des services sociaux de base par commune



Qualité des services sociaux de base/Saaba



Qualité des services sociaux de base/Tenkodogo

Suite graphique 8 : Perception des enquêtés sur la qualité des services sociaux de base par commune

De l'acceptabilité des services sociaux de base

Enfin, pour ce qui est de **l'acceptabilité** de ces services par les populations, en particulier les femmes, les jeunes, les PDI et les personnes handicapées, la question suivante a été adressée aux enquêtés : *dans quelle mesure ces services publics (les dix services publics objet de l'étude) tiennent compte des besoins spécifiques des femmes, jeunes, PDI et personnes handicapées ?*

Globalement, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation et le droit à l'eau et l'assainissement constituent prioritairement les DESC pour lesquels les services sociaux de base sont considérés comme les plus acceptables par les femmes, jeunes, PDI et les personnes handicapées en termes de prises en compte de leurs besoins spécifiques.

3. Analyse comparée entre les différents droits

L'analyse des données collectées au cours de la période d'octobre 2024 à juin 2025 met en évidence des différences notables dans l'attention et les investissements alloués aux divers DESC.

Ainsi, on peut constater que les autorités publiques ont pris plus de mesures pour la réalisation du **droit à la santé** (92 mesures), **l'éducation** (75), **l'eau et l'assainissement** (69) et **l'alimentation** (67).

Par ailleurs, en termes d'investissement, les autorités et leurs partenaires financiers ont mis plus de moyen dans la réalisation du **droit à l'eau et à l'assainissement** (261 678 043 863 FCFA pour 69 mesures), du **droit à la propriété** (68 079 150 000 FCFA pour 15 mesures), du **droit à la santé** (21 242 678 680 FCFA pour 92 mesures), du **droit à l'alimentation** (19 029 588 292 FCFA pour 67 mesures) et du **droit à l'éducation** (10 178 119 884 FCFA pour 75 mesures). Aussi, en termes de couverture régionale, les données issues du travail des membres du Réseau CAP-DESC montrent que des mesures relatives aux droits à la santé et à l'éducation ont été prises dans l'ensemble des 13 régions, les droits à l'alimentation, à l'eau et l'assainissement, au travail et à la culture dans 12 régions. La majorité de ces domaines sont souvent perçus comme des piliers de la stabilité sociale ; ce qui pourrait expliquer leur priorisation, avec pour indicateur le nombre de mesures politiques et réglementaires, ainsi que les montants mobilisés pour leur mise en œuvre et la couverture régionale.

Cependant, d'autres droits comme le logement ou la sécurité sociale restent en retrait, sur la base des mêmes indicateurs.

Les données empiriques issues du CCAP dans les treize (13) régions sur la période de rapportage montrent sans ambiguïté une priorisation des quatre (4) DESC mentionnés ci-dessus, tant en termes de mesures prises que de budgets alloués ; ce qui sous-entend un alignement des actions des pouvoirs publics locaux avec les grandes orientations du gouvernement du Burkina Faso. En effet, le budget de l'Etat exercice 2025 place au cœur de son action, le renforcement du capital humain qui constitue sa deuxième priorité stratégique avec près de 40% des dépenses allouées à l'éducation (28,34%) et à la santé (11,79%). Une analyse comparative révèle que la part budgétaire allouée aux mesures prises en vue de réaliser les droits à l'éducation et à la santé en rapport avec le budget total mobilisé (394 328 905 092 F CFA) pour réaliser toutes les 406 mesures prises est infime dans la mesure où elle se situe aux environs de 8%, très loin derrière les 40% prévus par le budget 2025. Toutefois, la période de rapportage (octobre 2024 - juin 2025) constitue un facteur d'atténuation de cette analyse dans la mesure où d'autres actions interviendront sans doute dans le second semestre de 2025 qui ne pourraient malheureusement pas être capitalisées au présent rapportage.

En plus des domaines de l'éducation et de la santé qui ont enregistrés plus de mesures prises, s'ajoutent l'alimentation, l'eau et l'assainissement. Cette situation pourrait s'expliquer par les effets de la crise sécuritaire sur les secteurs sociaux nécessitant des actions vigoureuses pour soulager les personnes dans le besoin. Dans ce sens, l'Etat appuyé de ses partenaires a porté

des programmes par exemple dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence¹⁶ aussi dans d'autres secteurs tels que mentionné dans le Plan Nationale de Réponse Humanitaire (PNRH)¹⁷ ; ce qui pourrait expliquer le nombre de mesures prises dans certains secteurs considérés comme sensibles par rapport à d'autres DESC. Bien qu'il n'y ait pas de rapport d'hierarchisation entre les différents DESC, le contexte sécuritaire apparait sans doute fondamental dans la priorisation des actions tenant compte des besoins pressants des personnes dans le besoin.

En somme, les disparités dans la réalisation des DESC traduisent une logique d'urgence et de réponse sectorielle, mais elles révèlent aussi une insuffisance dans la planification des politiques publiques. Les droits essentiels à la dignité humaine - tel que le logement - restent largement négligés, alors qu'ils devraient constituer une priorité dans un contexte marqué par la crise sécuritaire et humanitaire, qui engendre des déplacements massifs de populations.

DESC	Nombre des mesures d'action publique relative aux DESC			
	Mesures politiques / légales / réglementaires	Mesures financières / budgétaires*	Nombre de régions touchées	Coût de réalisation de chaque DESC (FCFA)
Droit à l'alimentation	67	37	12	19 029 588 292
Droit à la santé	92	46	13	21 242 678 680
Droit à l'éducation	75	43	13	10 178 119 884
Droit à l'eau et à l'assainissement	69	38	12	261 678 043 863
Droit au logement	7	0	5	Indéterminé
Droit à la sécurité sociale	11	2	7	200 000
Droit au travail (emploi)	35	22	12	11 849 990 702
Droit à la propriété	15	3	7	68 079 150 000
Droit à la culture	32	16	12	331 480 911
Droit à un niveau de vie suffisant	3	0	1	Indéterminé
TOTAL	406	207	-	394 328 905 092

Tableau 1 : Tableau synthèse des mesures selon les DESC

**Les mesures financières dont le montant et/ou le bailleur de fonds n'a pas pu être déterminés ne sont comptabilisées, d'où le déséquilibre entre le nombre de mesures politiques et celui des mesures budgétaires*

¹⁶ <https://www.aib.media/le-deuxieme-programme-pluriannuel-de-resilience-ppr-lance-a-kaya/>

¹⁷ https://fsccluster.org/sites/default/files/2025-02/PNRH%202025_VF.pdf

4. Analyse comparée de la réalisation des DESC entre les différentes régions

L'analyse comparée des différentes régions du Burkina Faso en matière de réalisation des DESC révèle des disparités en termes de mesures prises et de ressources financières mobilisées.

En effet, les autorités ont adopté beaucoup plus de mesures dans certaines régions dont les Hauts-Bassins avec 79 mesures, suivi du Centre-Est avec 54 mesures, puis de l'Est avec 40 mesures et enfin le Centre-Ouest avec 38 mesures. Par contre, les régions du Plateau-Central (12 mesures), du Centre-Sud (13 mesures), du Sahel (15 mesures), du Centre-Nord (16 mesures) et du Sud-Ouest (17 mesures) enregistrent peu d'initiatives.

En outre, d'autres régions ont reçu des investissements conséquents pour la réalisation des DESC notamment la Boucle du Mouhoun avec 212 405 248 923 FCFA, suivi des Hauts-Bassins avec 79 102 739 457 FCFA et enfin de l'Est avec 71 033 641 349 FCFA. La région du Sahel arrive dernière dans le classement avec un montant mobilisé de 24 500 000 FCFA.

Les données montrent une concentration des efforts sur certaines régions. Toutefois, il convient de nuancer les données en termes de proportion de mesures prises et d'investissements réalisés par région dans la mesure où les informations collectées dans certaines régions pourraient s'avérer bien au-delà de ce qui aura été documenté au regard des défis liés à l'information diversement vécus par les membres du Réseau CAP-DESC.

En définitive, les défis de transparence et d'équité dans la répartition des ressources restent majeurs pour assurer l'accessibilité et la disponibilité des services/prestations sociaux de base sur l'ensemble du territoire burkinabè de façon équilibrée.

Régions	Nombre des mesures d'action publique relative aux DESC		Montant dépensé dans chaque région (FCFA)
	Mesures politiques/légales/réglementaires	Mesures financières/budgétaires*	
Boucle du Mouhoun	25	18	212 405 248 923
Cascades	34	18	530 265 815
Centre	28	4	2 208 500 000
Centre-Est	54	18	1 908 627 432
Centre-Nord	16	12	8 827 619 514
Centre-Ouest	38	11	368 223 207
Centre-Sud	13	8	301 102 004
Est	40	20	71 033 641 349
Hauts-Bassins	79	60	79 102 739 457
Nord	35	23	15 849 291 842
Plateau Central	12	6	1 677 398 185
Sahel	15	5	24 500 000
Sud-Ouest	17	4	91 747 364
TOTAL	406	207	394 328 905 092

Tableau 2 : Tableau synthèse des mesures selon les Régions

Le suivi citoyen de la réalisation des DESC mené par le Réseau CAP-DESC entre octobre 2024 et juin 2025 a permis d'identifier **quatre-cent-six (406) mesures** prises par les pouvoirs publics locaux dans les 13 régions du Burkina Faso. Ces efforts ont mobilisé un financement public de

plus de **257 626 989 002 FCFA, soit environ 65,33% du montant total alloué à la réalisation des DESC**, malgré la suspension annoncée du transfert des ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales pour l'exercice 2025¹⁸.

Il ressort des défis substantiels relatifs à la transparence liée aux informations budgétaires. Ces défis constituent une préoccupation majeure, en témoigne la difficulté à obtenir des informations financières complètes pour un nombre significatif de mesures, constituant ainsi une limite à l'évaluation exhaustive de l'efficacité des dépenses publiques et celles des partenaires.

5. Aperçu et analyse de la situation des services sociaux de base dans six (6) communes cibles

Les données ont été analysées suivant les quatre (4) critères ayant servi à évaluer les services sociaux de base par les populations qui constituent les usagers et bénéficiaires de ces services.

a. De la disponibilité des services sociaux de base

L'analyse des données indiquent que les services publics évalués sont globalement disponibles, marquant ainsi la volonté affichée et les efforts consentis par les pouvoirs publics locaux dans la provision des services sociaux de base, mais des disparités existent d'une commune à une autre et d'un service public à un autre. En ce qui concerne les disparités entre services publics, l'étude révèle que ceux en lien avec *le foncier, les logements sociaux, l'emploi, les espaces culturels, sports et loisirs* et dans une moindre mesure *l'électricité, l'eau et l'assainissement* sont les moins disponibles en référence aux perceptions des enquêtés.

Les disparités géographiques des services sur les territoires communaux, le mauvais état des voies, l'insuffisance des infrastructures, la discontinuité des services sont entre autres les raisons majeures évoquées par les enquêtées pour expliquer l'indisponibilité de ces services. En termes de disparités entre commune, dans l'ordre d'importance, il ressort de l'analyse des données que Bama et Tenkodogo rencontrent plus de défis en matière de disponibilité desdits services publics. Le statut de commune rurale de Bama et sa superficie de 1302 Km² qui fait d'elle la plus vaste de toutes les communes évaluées, suivie de Tenkodogo avec 1147 km², pourraient expliquer l'insatisfaction des enquêtés sur la disponibilité des services cités ci-haut dans ces deux communes.

A l'inverse, la commune de Banfora avec la plus petite superficie des communes cibles (85 km²), est celle dans laquelle les services publics sont le plus disponibles selon les personnes enquêtées. Ainsi, l'étendue du territoire pourrait constituer un facteur favorable au rapprochement des services des populations.

¹⁸ <https://www.24heures.bf/burkina-faso-letat-suspend-ses-transferts-de-ressources-financieres-aux-collectivites-territoriales/>

b. De l'accessibilité des services sociaux de base

Il ressort de l'analyse des données collectées que les obstacles de type *informationnel, économique et administratif* sont en tête des défis rencontrés par les populations, limitant ainsi leur accès aux services sociaux de base dans l'ensemble des six communes.

Pour ce qui est des **obstacles informationnels** rencontrés dans toutes les six communes, il s'agit notamment du fait que les informations soient faiblement diffusées dans différents canaux sur notamment i) les périodes de distributions des denrées alimentaires ou de ventes des vivres dans les boutiques témoins de la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS); ii) les coupures d'eau, les pénalités liées aux factures, les travaux entrepris sur le réseau de distribution d'eau, et de l'électricité, etc., iii) la gratuité des manuels scolaires, les places disponibles dans les écoles publiques et sur la gestion des Associations de Parents d'Elèves (APE) ; iv) la circulation de l'information liée aux offres et opportunités d'emploi ; v) à la gestion des logements sociaux et aux conditions d'obtention des logements sociaux ; vi) la location des boutiques et l'octroi des hangars ; vii) les mécanismes de subvention des produits dans les centres de santé publics et de prévention de certaines maladies, aux périodes de vaccination, et à l'application de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans ; viii) le fonds de promotion culturelle et l'organisation des événements culturels.

A titre illustratif, en ce qui concerne le déficit d'information sur les services offerts par la SONAGESS, les propos suivants des enquêtés sont assez expressifs : *« lors d'une fois il y'a eu une séance de vente de céréales. C'est le jour-j, j'ai appris la nouvelle, nous n'avons pas les informations à tout moment », « les informations se partagent en réseau et ne passent pas à la radio ».*

En lien avec l'emploi, *« Les informations se partagent en réseau et si tu n'es pas dans un réseau, une opportunité de travail peut se présenter sans que tu ne sois au courant », « la majeure partie des informations sont détenus par un groupe de personnes qui partagent entre elles et si y'a une opportunité de formation ou d'emploi, elles donnent le nom de leurs connaissances en premier lieu », « les services en charge de l'emploi dans la commune sont méconnus du public »* sont entre autres les perceptions de certains enquêtés.

Toutefois, ces perceptions sont à nuancer dans la mesure où les pouvoirs publics locaux déplorent le fait que les populations ont une faible propension à aller à l'information auprès des services des collectivités et des services techniques déconcentrés pour avoir l'information soit par affichage ou par entretien. En outre, ils estiment que les informations sont diffusées à travers les plateformes numériques et les radios, mais certains jeunes (hommes et femmes) priorisent d'autres contenus plus ludiques et distractifs. Cette appréciation des pouvoirs publics, traduit clairement leur insatisfaction de la participation des citoyens aux affaires publiques dans leurs différentes communes. Pour parvenir à une action publique intégrée et durable dans le domaine des DESC, chaque acteur (gouvernants et gouvernés) se doit de jouer pleinement son rôle en vue de renforcer la cohésion et la paix.

S'agissant des **obstacles économiques**, il ressort des données notamment les coûts élevés des locations de maisons d'habitation, des logements sociaux, des parcelles d'habitation ou d'exploitation agricole, des boutiques dans les marchés et de branchements aux services de la

Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso (SONABEL) et de l'Office National de l'Eau et de l'assainissement (ONEA), ainsi que les pénalités excessives ou disproportionnées sur les factures, de la cherté des denrées alimentaires, des semences et intrants agricoles, des consultations et autres prestations médicales, des frais de scolarité dans les établissements privés hors de portée des familles à revenu modeste, auxquels les parents d'élèves font recours pour cause d'insuffisance de places dans les établissements publics.

Concernant les **obstacles administratifs**, il s'agit essentiellement des longues et complexes procédures pour avoir accès aux services notamment les branchements aux réseaux de *l'eau* et de *l'électricité*, du nombre insuffisant des guichets dans les communes cibles, occasionnant de longues files d'attente lors des paiements des factures. Il en est de même de la gestion des *marchés et autres espaces commerciaux* et du *foncier* particulièrement en ce qui concerne l'acquisition de places ou boutiques et des titres *fonciers* et autres documents de jouissance de la propriété. Les répondants soulignent une insuffisance de transparence, de longues procédures et soupçonnent la corruption dans la chaîne de traitement des dossiers. Ils notent également le mauvais accueil et le non-respect des horaires de travail par certains agents de *santé* particulièrement lors des gardes. Sur la question, les responsables des centres de santé évoquent le sous-effectif du personnel occasionnant une charge de travail trop élevée dans la plupart des centres de santé ; ce qui pourrait expliquer qu'avec la fatigue, certains agents de santé aient des excès de langage. En outre, ils évoquent la méconnaissance par les populations de l'organisation et du fonctionnement de la garde dans les hôpitaux et CSPS publics institués pour la prise en charge des urgences et des cas graves.

En troisième lieu, se positionnent les **obstacles de types sociaux** relevés par les répondants à l'étude en évoquant des cas de discrimination liés au statut social et au genre dans la fourniture du service public dans les services de *santé*, du *foncier*, de *l'emploi*, de *l'éducation*, de *l'alimentation*, des *logements sociaux*, des *marchés et autres espaces commerciaux*.

A titre illustratif, la population enquêtée souligne la négligence de certains agents vis-à-vis des patients et de leurs accompagnants au regard de leur statut social dans les centres publics de santé. Les commentaires ci-après des enquêtés en témoignent : « *les malades et leurs accompagnants ne sont pas bien traités par certains médecins ; si tu veux être bien pris en charge, il faut connaître quelqu'un qui travaille là-bas* » ; « *souvent au niveau de l'accueil, on dirait les travailleurs ne sont pas contents de leur travail ; l'accueil des usagers est froid* ».

En dernier lieu, on note les **obstacles de type physique**, pour accéder à la plupart des services sociaux de base liés aux longues distances à parcourir pour bénéficier des services publics en lien avec *l'eau et l'assainissement*, *les marchés et autres espaces commerciaux*, *l'éducation*, *la santé et l'hygiène*, *l'alimentation* et *les espaces culturels, de sports et loisirs*. A titre d'exemple, les participants à l'étude relèvent l'absence de raccordement de certaines communes notamment Bama au réseau de distribution de l'ONEA, le nombre insuffisant des boutiques de la SONAGESS (un seul site pour toute la commune), l'inexistence d'une salle de spectacle pour les acteurs culturels, les longues distances à parcourir au quotidien par les élèves pour accéder aux écoles publiques notamment les collèges, l'absence de rampe d'accès dans la plupart des services publics pour les personnes vivant avec un handicap, l'absence de logement sociaux dans la commune, etc.

c. De la qualité des services sociaux de base

De façon générale, les populations enquêtées dans les six communes cibles estiment que la qualité des services sociaux de base est globalement **bonne** avec toutefois des dysfonctionnements relevés dans le secteur de *la santé et de l'hygiène*. Ces défis se résument entre autres aux i) ruptures récurrentes des stocks de produits dans les dépôts pharmaceutiques des centres de santé publics ; ii) à l'absence ou au mauvais état des ambulances pour les évacuations des malades ; iii) au mauvais accueil réservé aux patients et à leurs accompagnants surtout dans les centres de santé et aux usagers dans les autres services publics ; iv) au faible niveau d'équipement des centres de santé ; v) aux longues files d'attente devant les salles de consultation dans les CSPS au regard de l'insuffisance des infrastructures sanitaires ; vi) au défi d'hygiène et de salubrité des locaux ; vii) à l'insuffisance du nombre de personnels de santé ; viii) au manque de professionnalisme chez certains agents des santé ; ix) à la faible qualité des installations et des équipements sanitaires particulièrement les lits d'accouchement.

Pour ce qui concerne spécifiquement la rupture des produits pharmaceutiques dans les dépôts des centres de santé publics mettant à mal l'effectivité de la mesure de la gratuité des soins des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans, il est important de relever les retards observés dans le remboursement des frais de gratuité. A ce titre, il urge de prendre des dispositions nécessaires pour rendre disponible les produits dans les centres de santé, en œuvrant à résorber les retards de remboursement observés.

Concernant les services d'alimentation, il s'agit des faiblesses soulignées dans le circuit de distribution des vivres de la SONAGESS et des intrants agricoles notamment en termes d'information insuffisamment diffusée et de quantité dans un contexte où le nombre de personnes dans le besoin a connu une hausse avec les déplacés internes consécutifs à la crise sécuritaire.

Pour ce qui est des services en lien avec l'emploi, les répondants estiment que la qualité est mauvaise au regard du fait qu'il existe peu d'opportunité de formation aux métiers et de financement des activités pour les différents groupes cibles et que les informations sur les offres d'emploi ne sont pas diffusées à tous de façon équitable.

Au niveau du foncier, les services offrent peu de possibilité dans l'accès aux terres agricoles et des parcelles d'habitation à prix social, et les conflits deviennent récurrents autour du foncier avec des relents de stigmatisation des PVH, des PDI et des femmes dans l'accès à la terre sans un réel mécanisme de gestion de la part des services concernés.

d. De l'acceptabilité des services sociaux de base

De l'analyse des données collectées, il ressort globalement que malgré les politiques publiques mises en œuvre en faveur des différentes couches cibles, leurs besoins spécifiques se trouvent être *moyennement* pris en compte par les services publics dans les communes de Banfora, Kaya, Saaba et Tenkodogo à l'exception des PDI, pour lesquelles les enquêtés ont estimé que la prise en compte des besoins oscille entre *moyennement* et *faiblement* notamment dans les communes de Gaoua et Bama. Les principales raisons évoquées sont entre autres i) l'accès difficile des femmes aux terres agricoles en qualité de propriétaire lié aux considérations sociales et culturelles ; ii) l'absence et/ou l'insuffisance de marchés et d'espaces commerciaux conduisant les femmes à investir les abords de voies pour le petit commerce, exposées aux risques d'accidents ; iii) les difficultés d'écoulements des légumes, des fruits et du riz ; iv) l'accès difficile à l'eau potable occasionnant des corvées d'eau pour les femmes ; v) l'inadéquation des services aux besoins de ces personnes notamment l'absence ou le mauvais état des rampes d'accueil dans certains services publics ; vi) l'absence de mesures spécifiques aux handicapés lors de la distribution des vivres par la SONAGESS ; vii) des ruptures observées de façon régulière dans les dépôts pharmaceutiques des centres de santé faisant de la gratuité des soins chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, une mesure en souffrance dans son effectivité ; viii) les faibles opportunités de formation et d'emplois pour les jeune et PDI, etc.

Globalement, *le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation et le droit à l'eau et l'assainissement* constituent prioritairement les DESC pour lesquels les services sociaux de base sont considérés comme les plus acceptables par les femmes, jeunes, PDI et les handicapés en termes de prises en compte de leurs besoins spécifiques.

III- CONCLUSION RECOMMANDATIONS

GENERALE

ET

1. Conclusion

L'exercice du contrôle citoyen mené par le Réseau CAP-DESC sur la période d'octobre 2024 à juin 2025 a permis d'expérimenter l'interdépendance des droits humains en mettant le CCAP qui est un droit civil et politique (droit de participation) au service de la réalisation des DESC. Cette approche a permis de mettre en lumière les avancées et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des DESC dans un contexte national de crises multidimensionnelles persistantes.

Sans prétendre à l'exhaustivité des mesures adoptées sur la période couverte par le présent rapport, les données collectées révèlent des efforts significatifs de la part des autorités locales et leurs partenaires, qui ont adopté 406 mesures et mobilisé plus de 394 milliards de FCFA pour la réalisation des DESC sur l'ensemble des 13 régions. Les initiatives ont été majoritairement concentrées sur les droits à la santé (92 mesures), à l'éducation (75 mesures), à l'eau et à l'assainissement (69 mesures), et à l'alimentation (67 mesures). Les investissements les plus importants ont ciblé l'eau et l'assainissement, la propriété, la santé, l'alimentation et l'éducation. Ces mesures ont eu des impacts positifs sur les populations, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes déplacées internes (PDI) en matière d'amélioration de l'effectivité de la jouissance des DESC et de l'épanouissement des populations en général.

Cependant, le rapport souligne des disparités et des insuffisances dans le processus de réalisation progressive des DESC. En effet, certains DESC, comme le droit au logement et le droit à la sécurité sociale, demeurent largement sous-financés et n'ont fait l'objet de mesures que dans un nombre très limité de régions. L'analyse comparée des régions fait état d'une faible équité dans la distribution des actions et des financements, avec des régions comme les Hauts-Bassins, le Centre-Est et l'Est enregistrant plus d'initiatives, tandis que d'autres, à l'instar du Sahel ou du Plateau-Central, sont à la traîne.

En outre, l'évaluation de la fourniture des services sociaux de base révèle que les populations enquêtées dans les six (6) communes cibles estiment majoritairement que les services évalués sont *disponibles*. Pour ce qui est du critère d'*accessibilité*, les données font observer que les obstacles informationnel, économique et administratif constituent les défis majeurs rencontrés par les populations, limitant ainsi leur accès aux services sociaux de base dans l'ensemble des six communes. Quant aux critères d'*acceptabilité* et de *qualité* des services évalués, globalement les répondants à l'étude estiment qu'ils sont *moyennement* observés, avec des défis majeurs pour certains services comme le foncier, la santé, l'alimentation, l'éducation, le travail. Par ailleurs, les données font observer l'existence de disparités entre communes. Plus la superficie de la commune est vaste, plus les défis en termes de capacité à couvrir le territoire avec les prestations de services publics sont perceptibles.

L'accès à l'information sur les mesures budgétaires et la réticence de certains acteurs publics à partager des données « sensibles » demeurent des défis systémiques qui limitent l'efficacité du contrôle citoyen et la redevabilité.

En définitive, bien que le Burkina Faso ait consenti des efforts non négligeables pour la réalisation des DESC, d'importantes améliorations sont encore nécessaires pour garantir l'effectivité de ces droits en dépit du principe de leur réalisation progressive. Le présent rapport formule, à cet effet, des recommandations à l'endroit des différents acteurs du développement socio-économique du Burkina Faso, notamment aux autorités nationales et locales de chaque région, en vue d'améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière de DESC.

2. Recommandations

Des défis majeurs ont été observés et documentés par les membres du Réseau CAP-DESC et par les populations dans le processus de réalisation des DESC et dans la provision des services sociaux de base documentés par le biais du contrôle citoyen de l'action publique d'octobre 2024 à juin 2025. Dans l'optique, de répondre durablement aux préoccupations et aux défis, de renforcer l'effectivité des DESC et améliorer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et l'accessibilité des services sociaux de base sur l'ensemble du territoire, le Cidoc formule les recommandations suivantes à l'aimable attention des pouvoirs publics (nationaux et locaux), des organisations internationales, des OSC et des membres du Réseau CAP-DESC.

❖ A l'endroit des pouvoirs publics nationaux contribuant à réaliser les DESC (Ministères, institutions, etc.)

- ☞ **Assurer une équité régionale dans la mise en œuvre des DESC** : des stratégies d'accompagnement adaptées aux besoins spécifiques des régions les plus vulnérables doivent être développées, en particulier celles touchées par la crise sécuritaire ou ayant un faible accès aux infrastructures. Cela ne devrait pas se limiter seulement à l'augmentation des financements, mais impliquer également le renforcement des capacités des autorités locales des régions les moins actives (Centre-Nord, Centre-Sud, Plateau-Central, Sud-Ouest et Sahel) en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation des projets en lien avec les DESC, par le biais de programmes de formation ciblés et d'une assistance technique directe. Aussi, une meilleure coordination entre les acteurs étatiques, les collectivités locales et les partenaires au développement – qui est l'une des missions des Directions régionales de l'Economie et de la Planification¹⁹ - serait essentielle pour une répartition plus équilibrée des efforts et une communication concertée des résultats.
- ☞ **Renforcer les prérogatives des institutions de suivi de l'effectivité des DESC telle que la CNDH** : dans un court terme, les autorités nationales devraient renforcer l'assise nationale de la CNDH et sa représentativité sur le territoire national pour lui permettre d'assurer un suivi rigoureux de la réalisation des DESC et de la fourniture des services sociaux de base aux côtés des directions régionales en charge des droits humains. Des mécanismes de renforcement de sa collaboration avec les OSC

¹⁹ <http://cns.bf/spip.php?article129>

pourraient être mises en place en vue de renforcer son efficacité et de combler le manque à gagner en termes de données fiables.

- ☞ **Œuvrer à la disponibilité des produits pharmaceutiques dans les différents centres de santé publics et à leur équipement** : le gouvernement et plus précisément le Ministère de la santé devrait mieux opérationnaliser la mesure de la gratuité des soins sur l'ensemble du territoire national en résorbant les retards dans le remboursement des frais de soins couverts par la mesure. Parallèlement, les effectifs du personnel pourraient être renforcés et des programmes de mise à niveau développés au profit des agents, en vue d'améliorer leur professionnalisme et réduire les plaintes des patients et des accompagnants relatifs à l'accueil, au respect des heures de services, etc. Les centres de santé pourraient être équipés de matériels répondants aux normes et aux besoins spécifiques des femmes et des personnes handicapées notamment par l'acquisition de plus de tables d'accouchement, de lits et la construction de toilettes adaptées pour des soins plus inclusifs.
- ☞ **Adopter des mesures de subvention des soins médicaux au profit des PDI et des personnes handicapées** : le gouvernement à travers le Ministère de la santé devrait d'ici à décembre 2026, dans une perspective de réduction de la vulnérabilité au sein des PDI et des personnes handicapées, subventionner les frais des soins médicaux dans le but de faciliter leur prise en charge, en tenant compte de leur condition de précarité, des exigences sexospécifiques et celles liées aux différents types de handicap.
- ☞ **Veiller à lever la mesure de suspensions des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales** : il urge de rétablir dès l'exercice budgétaire 2026, les dotations budgétaires aux communes et régions pour soutenir les investissements et interventions dans l'ensemble des blocs de domaines transférés aux collectivités ; ces domaines concourant pour chacun à réaliser les DESC au profit des populations. Dans ce sens, le Ministère de l'administration territoriale et de la mobilité (MATM) et le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) devraient s'assurer du respect des engagements financiers vis-à-vis des collectivités en matière de réalisation des DESC et assurer un suivi rigoureux de l'utilisation des fonds miniers pour le développement local (FMDL). En outre, le processus d'obtention de l'autorisation expresse devrait être allégé par le MEFP en vue d'accélérer les investissements et réduire les écarts entre les prévisions budgétaires et l'exécution.
- ☞ **Œuvrer davantage à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition** : d'ici juin 2026, la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) devrait travailler à augmenter le nombre de boutiques témoins dans les communes du Burkina Faso et rendre les vivres disponibles de façon permanente en qualité et en quantité suffisante, tout en veillant à une large diffusion de l'information dans différents canaux et dans différentes langues sur les périodes

et lieux de vente. En plus, les initiatives de vente de céréales sur camion devraient être renforcées pour soutenir davantage les populations les plus vulnérables.

☞ **Développer un vaste programme de réalisation de logements sociaux au profit des couches les plus vulnérables :** d'ici décembre 2026, mettre en place dans chacune des [dix-sept régions selon le nouveau découpage administratif du Burkina Faso](#) un programme de construction de 200 logements sociaux tout en renforçant la transparence autour du processus de réalisation, d'attribution et de gestion et en allégeant les conditions d'acquisition pour un accès équitable des populations à un logement décent. Ainsi, il serait nécessaire de prendre des mesures spécifiques dans le sens d'actions positives pour faciliter l'accès des femmes, jeunes, PDI et des personnes handicapées aux logements sociaux, tenant compte des exigences sexospécifiques notamment dans la construction. Concomitamment, il faudrait veiller à l'application de la réglementation relative aux coûts du bail locatif dans les centres urbains.

☞ **Poursuivre la réhabilitation des structures sanitaires et éducatives dans les zones réinstallées :** le Ministère de la santé et ceux en charge des enseignements devraient après évaluation des besoins, mettre en œuvre une campagne visant à rendre fonctionnel les écoles, les centres de formation techniques et professionnelles et les centres de santé dans les localités où les populations ont été réinstallées.

❖ **A l'endroit des Directions régionales, provinciales et des responsables des services techniques déconcentrés**

☞ **Renforcer la transparence et les allocations budgétaires :** il est impératif de mettre en place des mécanismes de suivi et de publication des allocations financières pour chaque mesure adoptée, notamment au niveau local, afin de garantir la redevabilité et une meilleure efficacité des actions. Cela pourrait inclure la mise en place d'un portail public en ligne et centralisé pour les budgets et dépenses des projets en lien avec les DESC, ainsi que l'obligation de rapports financiers standardisés pour toutes les initiatives financées par des fonds publics ou des partenaires au niveau local. Cela nécessiterait de modifier les réglementations financières locales existantes²⁰ pour y inclure explicitement l'obligation de divulgation publique. Il est également crucial d'augmenter le financement des mesures en faveur des DESC généralement sous-financés, tels que le droit à la sécurité sociale et le droit à la culture, tout en explorant des partenariats innovants.

☞ **Améliorer l'assainissement pour garantir le droit à un environnement sain et propice à l'épanouissement des populations :** d'ici fin 2026, les chefs-lieux de régions devraient aménager des sites de collecte, de tri et de traitement des ordures et

²⁰ Loi n°014-2006 du 9 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales au Burkina Faso et Décret N°2019-0575-MINEFID-MATDC portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso

déchets de tout genre. Les OSC actives dans le domaine de l'assainissement et des personnes ressources pourraient être associées au processus d'identification du site et de sensibilisation des populations à la gestion des ordures. Les structures privées intervenant dans le secteur à travers la transformation des déchets plastiques devraient également être associées et appuyées techniquement et financièrement.

- ☞ **Renforcer l'accès des populations à l'eau potable :** les Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement de l'Environnement (DREAE), appuyées par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) devraient œuvrer à l'augmentation des ouvrages d'eau potable dans les communes d'au moins 20% par rapport à l'existant dans l'optique de parvenir à la réduction de la corvée d'eau et des maladies hydriques. Un système de suivi-évaluation devrait être mis en place pour évaluer trimestriellement les progrès tout en renforçant les mécanismes de contrôle de la qualité des eaux de boisson des prestataires.
- ☞ **Renforcer l'accès aux opportunités de formation professionnelle et d'emploi :** les pouvoirs publics locaux devraient en collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PTF), développer des programmes de formation au profit des jeunes, des femmes, des PDI et personnes handicapées. Ceux-ci devraient être adaptés aux spécificités de chaque groupe et des potentialités des régions dans des métiers porteurs (production, transformation, commercialisation, digital, etc.). Parallèlement, un mécanisme de large diffusion des informations relatives aux offres de formation et d'emploi à travers différents canaux (y compris les réseaux sociaux, les radios...), devrait être mis en place.
- ☞ **Soutenir la production agricole de contre-saison :** dans une dynamique de synergie, les différentes directions régionales, les services techniques et les partenaires (institutions non gouvernementales, ONG, OSC) devraient œuvrer dans les deux ans à venir, à la construction de retenues d'eau et à l'aménagement de superficies agricoles pour créer et renforcer les activités de production agricole de contre-saison, en vue de contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'autonomisation des femmes, jeunes et PDI. Dans ce sens, un dispositif d'accompagnement devrait être mise en place en vue de faciliter leur accès aux terres cultivables pour la production et la transformation des chaînes de valeur, tout en promouvant et vulgarisant des approches d'exploitation agricole adaptées aux valeurs et pratiques socio-culturelles.
- ☞ **Faciliter l'accès physique des personnes handicapées moteurs aux services publics :** dans une perspective d'inclusion et d'équité, les pouvoirs publics locaux devraient veiller au respect des normes de construction en matière de rampes d'accès au niveau des bâtiments administratifs à construire, mettre à niveau ceux déjà construits et en ériger pour les bâtiments qui n'en possèdent. En outre, il est nécessaire que les services en charge de l'action sociale soient situés au rez-de-chaussée des bâtiments à niveau sans ascenseur afin d'en faciliter l'accès aux usagers.

❖ A l'endroit des collectivités territoriales et des responsables des services techniques déconcentrés

- ☞ **Adopter des mesures concrètes et favorables à un accès équitable des femmes, jeunes, PDI et personnes handicapées aux services sociaux de base :** les délégations spéciales communales et régionales ainsi que les responsables des services techniques déconcentrés devraient adopter des mesures administratives, politiques, réglementaires et budgétaires sensibles aux besoins spécifiques des femmes, jeunes, PDI et personnes handicapées en vue de favoriser leur épanouissement et préserver leur dignité. Parallèlement, la couverture des territoires communaux en matière de prestations de services publics devrait être améliorée.
- ☞ **Renforcer la culture de transparence et de redevabilité :** les délégations spéciales communales et régionales ainsi que les responsables des services techniques déconcentrés devraient multiplier les initiatives et les cadres d'échanges (concertation) avec les gouvernés (populations). Cette approche est essentielle dans la mesure où elle permet de consulter, mais aussi de rendre compte de l'action publique mise en œuvre dans l'optique de renforcer la confiance, la transparence et la cohésion sociale.
- ☞ **Impliquer davantage les populations dans leurs diversités dans le processus de l'action publique :** les collectivités territoriales devraient œuvrer à ce que l'élaboration de l'action publique, sa mise en œuvre et le suivi-évaluation y relatif, soient marqués par une participation effective et éclairée des citoyens, conformément aux exigences normatives et principiellles du droit de contrôle citoyen de l'action publique. Elles devraient faire en sorte que le développement socioéconomique qui constitue l'un des pans essentiels de l'action gouvernementale en matière de lutte contre le terrorisme, favorise la mise en œuvre durable des DESC par une gouvernance participative et inclusive.
- ☞ **Augmenter la capacité d'accueil des établissements scolaires publics de 30% d'ici à la rentrée scolaire 2026-2027 :** les collectivités territoriales devraient mobiliser des ressources y compris auprès de la diaspora, les partenaires techniques et financiers en phase avec l'orientation politique du Burkina Faso, en vue de construire de nouvelles écoles pour réduire le phénomène des effectifs pléthoriques, répondre à la forte demande et éviter que les parents soient contraints de recourir aux écoles privées pour scolariser leurs enfants.
- ☞ **Renforcer les initiatives communales de formation aux métiers et à l'entrepreneuriat :** les délégations spéciales communales pourraient développer dans un délai de 24 mois à partir du 31 décembre 2025, des programmes de formation aux métiers porteurs et à l'entrepreneuriat au profit des femmes, des jeunes, des PDI et des personnes handicapées, en intégrant les réalités socioculturelles pour faciliter notamment l'appropriation et l'usage des contenus de formation. Ces programmes

devraient prévoir des mesures de financement des activités pour l'installation/insertion professionnelle des personnes formées.

- ☞ **Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des espaces d'expressions culturelles et sportives** : les délégations spéciales communales et régionales – avec l'accompagnement des services techniques déconcentrés – devraient œuvrer à la construction ou à la réhabilitation d'une salle de spectacle, d'exposition et à l'aménagement d'aires de sports et de loisirs dans leurs ressorts territoriaux, en vue d'offrir un cadre adéquat pour l'organisation des activités culturelles sportives tout en allégeant les conditions d'accès. Aussi, il serait nécessaire d'initier un cadre d'échange communal avec les acteurs culturels autour de leurs activités et communiquer de façon transparente sur les conditions d'accès et d'éligibilité au fonds de promotion culturelle notamment.

❖ **A l'endroit des organisations internationales et des partenaires techniques et financiers**

- ☞ **Appuyer la dynamique de priorisation du développement socio-économique comme facteur de préservation et de consolidation de la cohésion sociale** : dans une perspective d'accompagnement, d'appui technique et financier, les partenaires extérieurs devraient dans le moyen terme, aligner davantage leurs interventions sur les priorités nationales notamment en agissant plus dans le domaine des DESC. Ainsi, ils pourraient mieux contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Burkina Faso en matière de DESC à travers une priorisation en termes d'investissements conséquents.
- ☞ **Soutenir de façon substantielle les initiatives citoyennes contribuant à la transparence et à la redevabilité des gouvernants en matière de réalisation des DESC** : dans une approche de partenariat stratégique et dans le respect de l'orientation politique nationale, les partenaires internationaux intervenants au Burkina Faso ou non, devraient par le développement de programmes, apporter davantage leurs appuis techniques et financiers aux Réseaux et autres formes d'organisations œuvrant dans le suivi de la réalisation des DESC et du plaidoyer pour l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base. Ces appuis pourraient couvrir de façon spécifique des actions de pérennisation du Mécanisme participatif OSC, Médias et populations « Mécanisme CAP-DESC » pour le suivi continu de la réalisation des DESC au Burkina Faso dans l'optique des reportages alternatifs au Comité DESC.

❖ **A l'endroit des organisations de la société civile, des médias et de la population de façon générale**

- ☞ **Mutualiser les efforts en matière de contrôle citoyen de l'action publique relative aux DESC :** les OSC, les médias et les populations gagneraient à s'approprier le mécanisme participatif « Mécanisme CAP-DESC » mis en place pour le suivi continu de la réalisation des DESC. Un cadre harmonisé et unique pourrait être mis en place autour du mécanisme pour parvenir à des changements plus significatifs pour l'épanouissement des populations.
- ☞ **Instaurer des rapports coopératifs avec les pouvoirs publics :** les OSC, médias et populations devraient s'inscrire dans une approche de complémentarité et de coopération avec les pouvoirs publics nationaux et locaux pour bénéficier d'une oreille attentive de leur part et obtenir des données indispensables à toute action de contrôle citoyen de l'action publique. D'autant plus que tous concourent à la réalisation d'un objectif commun : l'amélioration des conditions de vie des populations.